

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Berser
Levraud



PROCES-VERBAL



PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Début de séance 18h33.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHÉ, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ➔ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ➔ Monsieur Christophe GLORIAN, donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES
- ➔ Monsieur Thierry SOUMAHORO donne son pouvoir à Monsieur Constant COUTSOURAS
- ➔ Monsieur Eric OLIVE donne son pouvoir à Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO
- ➔ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il n souhaite pas donner de pouvoir.
- ➔ Madame Christelle ROSSELLO est absente.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sabrina BENKENOUCHÉ a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

- *L'ordre du jour s'est achevé à 20h41.*
- *Clôture du conseil municipal 20h49.*



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Bersac
Levavaut

Michel ILLAC :

Nous voilà en conseil municipal, je vais, comme d'habitude commencer par lister, les absents qui avaient donné des pouvoirs : Mohamed BEHAIRI qui est absent, qui a donné le pouvoir à Louise VINCENZI, Éric Olive, qui est absent, qui a donné pouvoir à Laetitia CLEMENT ORTUNO, Christophe GLORIAN qui donne pouvoir à Valérie SALLES, Thierry SOUMAHORO à Constant COUTSOURAS et Cédric RAFFIER a fait part qu'il serait absent pour ce conseil, il s'excuse et ne souhaite pas donner de pouvoir.

Et Maryline BRU qui ne va pas tarder à arriver. Elle a annoncé huit/dix minutes de retard. On va la noter quand elle arrivera. Après avoir listé les absents et les pouvoirs, je constate que le quorum est atteint puisque, hormis les quelques absents que j'ai cités et la retardataire, on est tous présents.

Donc le quorum est atteint. On va désigner un secrétaire de séance et je vais le mettre au vote. Je propose que ce soit Sabrina BENKENOUCHÉ. Je le mets au vote qui est pour ? A l'unanimité

Merci. On va passer à liste des décisions et à l'Ordre du jour du conseil municipal.

Monsieur Jean-Noël ALLARD demande à prendre la parole.

Jean-Noël ALLARD :

Vous l'avez sans doute remarqué, j'étais moins présent ces derniers temps. Michel, à la suite du dernier entretien que nous avons eu ensemble, un certain nombre de tes réponses m'ont amené à réfléchir à mon rôle, à ma place parmi vous. Depuis le début, j'ai toujours été loyal envers l'équipe majoritaire. Mais aujourd'hui, je dois reconnaître que je me retrouve plus dans la manière dont les choses se construisent.

Ma volonté de m'investir dans notre commune reste intacte et je crois que je peux le faire différemment. Je ne souhaite pas créer de tensions ni nourrir de divisions, mais mes convictions m'amènent aujourd'hui à rejoindre John LANNE s'il le veut bien, et ses collègues dont je salue le sérieux et la pertinence du travail. C'est pourquoi je vous annonce ce soir ma décision de me désolidariser de la majorité municipale, de conserver mon poste de conseiller municipal sans délégation et tout en gardant un profond respect pour ce que nous avons accompli ensemble.

Je vous remercie de votre compréhension.

Michel ILLAC :

C'est noté. On va passer à l'ordre du jour du conseil. On va commencer par les décisions et les arrêtés. Il y en a eu beaucoup depuis la dernière fois. Donc les arrêter. Il y a eu 49 arrêtés, ce sont généralement une quinzaine d'ouvertures de débits de boisson pour satisfaire à la vie festive, associative et culturelle de la commune. Et nous avons ensuite, pour le reste, c'est de la circulation et du stationnement lié à des interventions, à des travaux ou autres, voilà pour les arrêter.

Pour ce qui concerne les décisions, il y a 27 décisions. Là aussi, on est sur des attributions de marchés petits marchés, des contrats, notamment des contrats pour la culture avec des troupes, des spectacles et autres.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Voilà pour l'essentiel des décisions pour ce conseil municipal.

On va passer aux délibérations métropolitaines du conseil métropolitain.

Les procès-verbaux, je le rappelle, vous sont envoyés à tous, quand on les reçoit avec les comptes rendus de séance, dès qu'on les reçoit, on les transmet. Pour la métropole, il y a eu un bureau le 26 juin avec une délibération qui concernait de l'urbanisme, avec l'approbation d'un protocole sanitaire relative au marché de maîtrise d'œuvre avec OPSIA Méditerranée dans le cadre du projet urbain partenarial, Val de Ricard Ensuès la Redonne. Vous l'avez eu dans les informations globales de la métropole, vous savez de quoi on parle. Ensuite, il y a eu un conseil de métropole du 26 juin avec une délibération qui était plus financière sur le transfert de l'actif et du passif de la commune d'Ensuès la Redonne pour exercer les compétences de gestion des eaux pluviales urbaines, éclairage public, budget principal. C'est l'application de la loi MAPAM et la compétence pluviale et la compétence éclairage public qui est passée métropolitaine. Ou l'on doit transférer les actifs à la métropole. Voilà pour ce qui est des délibérations métropolitaines.

Demande de prise de parole de Madame POTIER-DORCHY.

Aurélie POTIER DORCHY :

Bonsoir. Alors, comme vous le savez, il y a eu, il y a eu un report du bureau du 18 septembre qui est reporté au 6 octobre.

Et dans ce, dans les comptes rendus, comment dire les délibérations que vous nous avez transmises pour le 6 octobre ? Nous avons plusieurs délibérations qui nous concernent. Je voulais savoir pourquoi on n'en avait pas. On ne l'a pas mis sur le...

John LANNE :

Vous demandez la parole, fin, on pose la question au maire, normalement un agent.. ben oui !

Michel ILLAC :

Je vais vous répondre, simplement parce que le 6 octobre, aujourd'hui c'est dans quelques jours. Et qu'on répondra si ces délibérations passent bien en conseil de métropole, vous savez bien que parfois il y a des délibérations qui sont retirées ou ajournées ou modifiées. Nous vous informons en temps utile et je ne vois pas quel est la problématique.

C'est vrai que pour des raisons qui incombent à la présidence de la Métropole, le bureau et le conseil ont été ajourné et reporté au six. Voilà. Il n'y a pas de problème. On va vous donner au fur et à mesure que les éléments arrivent et le compte rendu, bien entendu la fois d'après, voilà.

Aurélie POTIER DORCHY :

Et alors ? J'avais une autre question. Il y a dans ces délibérations. L'approbation du PLUi modif 4. Donc je voulais savoir ce que ce que vous aviez, ce que vous alliez voter sur cette sur cette approbation.

Michel ILLAC :

Il n'y a rien à cacher, vous savez que l'approbation d'un PLUi, on peut le faire passer soit en conseil municipal soit faire un simple courrier. Nous avons donné par courrier un avis favorable à cette délibération et aux propositions de la métropole pour la modification numéro quatre.



Aurélie POTIER DORCHY :

Merci.

Michel ILLAC :

Bon, voilà donc on en va rester là. Donc pour ce qui est des délibérations métropolitaines et on va passer donc à l'ordre du jour avec pour commencer l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin. Je me permettrai de préciser et je le remercie, que Monsieur John LANNE a été secrétaire et nous a fait part de quelques corrections que nous avons prises en compte.

Allez ? Je mets aux voix qui est pour ?

Robert FHAL :

Excusez-moi.

Michel ILLAC :

Oui ?

Robert FHAL :

Je voudrais prendre la parole avant le vote. C'est possible. Je vais voter contre ce compte rendu parce que, comme pour la dernière fois, il n'y relate pas précisément les faits et on se retrouve encore avec un écart entre ce qui est écrit et ce qu'on peut voir sur les vidéos.

Alors j'ai pris soin d'en parler avec John. On se parle, on se parle régulièrement et effectivement, on tombe d'accord sur le fait qu'il y a des fois techniques et à la fois à la fois peut être un peu réglementaire puisqu'on est sur le point de voter un compte rendu qui est censé refléter la totalité de ce qu'il sait de ce qui s'est dit au dernier conseil municipal.

Or, on est loin à la fois de ce qui s'est dit. On a un problème d'image puisque les caméras. Parce que vous voyez aujourd'hui, je me suis mis dos à la rue. Si vous vous demandiez pourquoi je me mettais là, c'est que j'ai un problème de tourner le dos à la rue. Donc je me mets face à la caméra cette fois ci, pour ne pas que vous me disiez de me mettre face à la caméra. En tout cas on a des problèmes de caméra.

Quand on regarde un peu ce qui se passe, on ne voit pas ni la totalité des gens, ni le vote. Et donc, du coup, on n'arrive pas à faire le parallèle avec ce qui est dit. Donc je voterai contre. Au-delà de ça, j'ai quand même relu précisément ce qui a été et ce qui a été écrit dans ce compte rendu.

Et il y a des points, donc je vais en sortir qu'un parce qu'il y en a plein d'autres et je ne veux pas monopoliser la parole. Mais je veux revenir sur un point que j'ai été vérifier personnellement. On avait parlé de Monsieur FORNASERO qui avait demandé un permis pour une construction et pour lequel je vous avais dit : « Ce permis lui a été refusé, mais ce refus lui a été délivré en retard », dans le compte rendu, vous et ainsi que Monsieur TURCHIULI, vous, vous insistez sur le fait que non, ce permis a été délivré dans les temps. Donc j'ai quand même été vérifier et effectivement, le document qu'il m'est présenté montre bien que le permis, le refus en tout cas est arrivé en retard. Donc non seulement ce n'est pas pour parler de ça, mais c'est pour dire que non seulement on a des écarts entre la vidéo et le texte, mais on a aussi des propos qui sont faux et du coup je ne sais pas, mais j'imagine qu'à l'avenir vous allez faire un effort pour moderniser la façon dont était enregistrée cette réunion, ce conseil municipal et puis aussi faire un effort sur ce qui est dit parce qu'on vote, on vote, on vote, on s'engage



ou on engage notre parole, on représente la population et du coup, derrière, on a des comptes à rendre.

Donc je ne vais pas voter. Enfin, je vais voter contre, mais je vais quand même vous demander s'il vous plaît de faire l'effort d'améliorer tout ça. Ça fait deux fois. Et quand je remonte sur les anciens, sur les anciens comptes rendus, je me demande si, parce que j'ai voté oui à chaque fois, je me demande si je ne me suis pas trompé.

Voilà ce que je tenais à vous dire sur ceux sur ce compte rendu là.

Michel ILLAC :

OK, on a noté votre vote, on va passer au vote et avant je vais partager avec vous le fait que techniquement, il faudra évoluer. Mais nous y pensons abondamment.

Robert FHAL :

Voilà, j'aurais préféré Monsieur le maire, pour tout vous dire, j'aurais préféré que vous compreniez qu'on va voter quelque chose d'important. On va voter, est-ce que oui ou non ce compte rendu reflète la réalité ? Moi, je pense que non et on est quelques-uns à le penser. Vous n'arriveriez pas cette fois-ci à dire, je sais que ce n'est pas dans vos habitudes, mais faites un pas en arrière, faites un effort de dire écoutez, si un souci, on va éviter de voter quelque chose qui n'est pas bon quoi.

Michel ILLAC :

Ecoutez...

Robert FHAL :

Et ce serait la moindre des choses. Parce que là, je comprends bien qu'on veut aller vite. On veut voter, il y a le match ce soir, je n'en sais rien, mais venez, venez, on fait les choses bien quoi. C'est l'avant dernier conseil municipal de l'année du mandat. Venez, venez, on montre qu'on n'est pas des amateurs quoi.

Michel ILLAC :

Alors s'il vous plaît, d'abord, on n'est pas des amateurs autour de cette table. Deuxièmement, on ne veut pas aller vite pour aller voir je ne sais pas quoi. Troisièmement, je vous répète qu'effectivement, techniquement, il y aura certainement des évolutions à faire dans la façon dont ce conseil municipal est filmé et retranscrit. Et après, je le dis et je le redis, ce compte rendu a fait l'objet, ce PV a fait l'objet donc d'une relecture par un secrétaire de séance qui a validé, qui a signé comme moi-même après, justement et je le remercie encore une fois avec des rectifications et des choses un peu importantes que nous avons rectifiée à sa demande. Voilà, on met au vote qui est pour ? Qui est contre ? Donc un contre, qui s'abstient ? Une, deux...Deux abstention, un contre et tout le reste pour. Merci.

Robert FHAL :

Bon, si ça ne vous dérange pas, je vais prendre la parole parce que je vais reprendre la parole. Ce sera la dernière fois du conseil municipal, je vous en donne, je vous en fait la promesse. Monsieur le maire, je vois bien que vous avez passé un bon été. Moi aussi j'ai passé un bon été. On est quand même bien à Ensues. J'ai passé un bon été parce que j'avais décidé de couper, de couper avec, avec la politique municipale, j'avais annoncé que plus de vidéo, plus de si, plus de ça, ça m'a fait énormément de bien.



Mais bon, j'ai quand même été rattrapé par la vie politique et j'ai été rattrapé par toutes ces personnes qui m'ont écrit, toutes ces personnes qui se sont confiées, toutes ces personnes qui m'ont porté des messages, des courriers, des enregistrements. Enfin, j'ai eu droit, j'ai eu droit à plein de choses Monsieur le Maire et je tenais à me confier à vous parce que vous êtes, vous êtes maintenant d'un âge avancé.

Vous faites partie de cette caste de personnes qu'on peut appeler des sages. Donc j'ai besoin de me confier à vous, de vous dire ce que j'ai sur le cœur Monsieur le Maire. J'ai passé l'été, j'ai passé l'été à écouter des gens qui sont venus me dire à quel point vous les aviez déçus, à quel point vous aviez changé, que vous étiez plus le maire que moi, j'avais rejoint. Et du coup, qu'est ce qui se passe ? Tu peux écouter deux secondes ou c'est insupportable pour toi ?

Michel ILLAC :

On vous écoute, mais soyez assez rapide là-dessus parce que les jugements sur le maire, sur les rapports, sur le contenu, si vous voulez, mais sur le reste...

Robert FHAL :

Je vais faire de mon mieux.

Michel ILLAC :

Il y a d'autres endroits pour le faire et vous savez les utiliser.

Robert FHAL :

Je vais faire de mon mieux. C'est juste que là, j'ai eu le courage de le faire droit dans les yeux. Je ne le fais pas...

Michel ILLAC :

Nous aussi, nous savons le faire différemment.

Robert FHAL :

Donc, Monsieur le Maire, sachez que tous ces gens-là qui sont venus se confier à moi et m'apporter toutes ces informations. Du coup, ça m'a fait réaliser à quel point j'ai bien fait de faire comme Jean-Noël et de claquer la porte de votre équipe.

Et parce que je m'étais rendu compte effectivement, que vous étiez devenu ce personnage-là, méchant, ce personnage irrespectueux qui avait décidé, qui avait décidé de privilégier votre poste ou votre place au détriment de tout le reste. Et je m'en suis rendu compte le jour où vous m'avez demandé de signer une attestation pour vous appuyer, une attestation contre Frédéric OUNANIAN, suite au fait que vous aviez voulu le virer tout simplement de l'équipe et vous asseoir sur ces dizaines d'années d'amitié avec lui.

Pourquoi je vous dis ça, Monsieur le maire ? C'est que des gens sont venus me dire ce que vous faites dans le dos de tout le monde, c'est à dire des messages, c'est à dire des paroles que vous continuez à colporter, vous continuez à salir ma famille, vous continuez à salir la famille de certaines personnes ici présentes, vous continuez à mal parler, à très mal parler de certains habitants, vous continuez à changer, à changer de comportement et à faire peur à des habitants Monsieur le maire. Ecoutez moi



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

BONNET
LEVAILLANT

jusqu'au bout parce que ce n'est pas méchant, vous pourrez, vous pourrez. Non mais attendez, je vous ai dit que ce sera ma dernière parole.

Hélène VARRE :

Mais Fred, euh Robert quel est le lien avec le conseil là ?

Robert FHAL :

Ça arrive à la fin. Soyez patient, ça arrive à la fin. Je comprends que ce soit désagréable, mais c'est quelque chose qui me tient à cœur.

Je ne vous ai pas coupé la parole quand vous vous êtes confiés aussi sur ce qui vous tenez à cœur. C'est normal, ça s'appelle le respect. Monsieur le maire, je vais, je vais vous expliquer en fait, la façon dont vous avez de parler des gens. Ça se sait maintenant. Les gens, les gens en font leurs avis. Vous avez sali des personnes, dont les élus ici présents.

Vous avez mal parlé de certaines personnes. Vous dites que ce n'est pas vrai parce que du coup, vous demandez à vos élus est ce que, vous vous confiez à vos élus que c'est nous qui mentons. Mais vos élus ne sont pas, ne sont pas si dupe que ça. Ce que je tiens à vous dire, Monsieur le maire, c'est ce que m'a confié votre adjoint, Monsieur BEHAIRI.

Monsieur BEHAIRI m'a dit un jour qu'il voulait me parler et il m'a dit : « tu sais, Robert, Michel ILLAC ce n'est pas le meilleur des hommes ». Oui, effectivement, il a tout à fait raison Monsieur BEHAIRI, vous n'êtes pas le meilleur des hommes. Mais ce que je vais vous dire aujourd'hui, c'est que vous ne serez pas non plus le meilleur des maires.

La façon que vous avez d'insulter les gens, Monsieur le maire, je vous le dis droit dans les yeux arrêtez d'insulter ma famille, arrêtez d'insulter la famille des gens, arrêtez de gonfler le torse, arrêtez d'insulter les élus. Si on n'est pas d'accord avec vous, on est nauséabond. C'est ce que vous avez dit dans le dernier empreinte, nauséabond, ça veut dire qu'on vous donne l'envie de vomir, donc vous montez crescendo dans les insultes et quand on est, quand on vous écoute dans des réunions publiques, on est des peureux.

Vous nous avez dit clairement dans un de vos post Facebook, vous nous avez dit que la réunion publique cœur de village : Tiens ! Les élus ne se sont pas exprimés, c'est sûrement par manque de courage. Mais qu'est-ce que vous connaissez au courage ? Vous savez ce que c'est le courage ? Le courage, c'est ce que vient de faire Jean-Noël.

Le courage, Monsieur le maire, ça aurait été de vous excuser de toutes ces insultes. Le courage, ça aurait été de faire machine arrière sur des projets qui ne sont pas, qui ne sont pas acceptés. Le courage, ce serait d'aller voir Monsieur VERRA ou Monsieur CHAFFORT et de lui dire que vous arrêtez de le harceler pour récupérer leur terrain.

Le courage aurait été de faire machine arrière et de présenter des excuses parce que vous voyez bien que vous prenez le mauvais chemin. Le courage, ça aurait été de ne pas vous présenter en fait au prochain mandat. Vous osez vous présenter au prochain mandat. Vous n'avez pas tiré les leçons ? Monsieur John LANNE a fait 30 % aux dernières élections, ce challenger venu de nulle part.

30 %, il vient avec son équipe aujourd'hui, vous avez en face de vous maintenant des personnes qui vont faire beaucoup plus. Réfléchissez bien Monsieur le maire, sortez par le haut. Mais je vous le redis. Pourquoi je vous dis ça ? Arrêtez ! Arrêtez de parler de ma famille. Vous êtes le maire. Je ne peux pas



me permettre de dérailler. Vous attendez ça à chaque fois que vous me croisez dans la rue, vous me regardez de travers. Je ne déraillerai pas, je vous le dis devant tout le monde, arrêtez de parler de ma famille. Si vous avez quelque chose à me dire, vous m'attrapez, vous me le dites. D'accord ? voilà.

Hélène VARRE :

Je ne vois pas à aucun de tes propos, Robert, le lien avec le conseil municipal, ce n'est pas une tribune ici pour attaquer le maire. Je t'ai laissé parler, laisse-moi parler.

Ce n'est pas une tribune ici pour attaquer le maire. On a des rapports, on parle de certains sujets, on n'est pas là pour déblatérer sur l'un ou l'autre. C'est pas du tout l'instance.

Robert FHAL :

Tu as raison, j'ai pris ce droit-là. J'aurais pu parler de toi Hélène. J'aurais pu dire...

Hélène VARRE :

Mais ce n'est pas le moment, ce n'est pas le sujet, ce n'est pas le sujet. Je suis désolé, on est un conseil municipal Robert.

Robert FHAL :

On est en conseil municipal et ça sera sûrement le dernier conseil municipal auquel j'assisterais, parce que c'est un conseil municipal pour vous, c'est censé être un conseil municipal pour les habitants qui sont là, pour les élus qui sont là de l'opposition. Mais en fait, c'est une réunion dans laquelle vous vous complaîsez, dans laquelle vous votez, dans laquelle vous vous foutez...

Hélène VARRE :

Mais c'est ton avis ça, Robert, arrête avec ça. C'est que ton avis personnel.

Robert FHAL :

C'est votre avis aussi quand vous vous exprimez.

Hélène VARRE :

C'est ton avis personnel.

Robert FHAL :

C'est bon, on est là pour donner des avis, c'est ça la démocratie. Donc on donne des avis. Oui, sur des rapports et (inaudible) d'accord, donc dans le sens inverse, ça marche aussi, j'imagine ? Quand il y a des dérapages et quand il y a des insultes, ça devrait marcher aussi dans un conseil municipal, donc on devrait parler que de délibérations, c'est ça. Donc ce qui est valable pour moi est valable pour les autres, on est d'accord. Donc tout le monde ici est d'accord pour dire que je ne suis pas le seul à émettre des avis personnels. Ça arrive fréquemment et pour terminer, moi je pense que je pense que je ne vais pas rester là dans cette réunion où je ne sers à rien, quoi.

Voilà, je pense que je vais vous rendre service parce que vous souffrez apparemment d'avoir des élus en face de vous, d'opposition entre le moment où vous m'avez interdit de parler à John LANNE et aujourd'hui, il s'est passé des années. Mais je pense qu'en fait, ce qui vous fait plaisir, c'est fait de rester seul entre vous et de faire ce que vous avez à faire.



Voilà ce que vous allez faire, Monsieur le Maire, parce que je vais vous dire à qui vous me faites penser. Vous savez à qui vous me faites penser ? Vous me faites penser à Edward Smith, je vous laisse chercher qui c'est et vous allez vite comprendre. Donc moi, je vous souhaite une très bonne soirée et je vais, je vais faire des choses qui servent à la population.

Fabienne REMANT DOLE :

Je pense que tu as raison de faire des choses qui servent à la population. Je suis désolée de te dire que ce que tu viens de faire là maintenant ne sert pas à grand-chose. Effectivement ce qui est débattu au niveau du conseil municipal, est débattu avant au niveau des commissions. Alors, il y a une opposition que je respecte et je crois que l'important est ce qui doit régner au niveau de nos relations humaines et politiques, c'est le respect. Et je ne pense pas que là le respect a été présent. C'est mon avis que je pense et on ne va pas rediscuter pendant des heures là-dessus. Le conseil municipal, effectivement, il a un ordre du jour qui a été négocié, qui a été discuté auparavant au niveau des commissions. Effectivement, il y a une majorité, il y a une minorité, même si je sais que ce mot-là ne vous plaît pas trop, je m'en excuse parce que c'est dans le respect que je dis ça.

Mais ça a été discuté avant. Il y a des choses parfois qui ont été modifiées en fonction des idées qui ont été faites en commission. Alors ça donne peut-être parfois le sentiment au niveau de la population. Il faut que les choses soient claires, que ce n'est pas discuté. Mais ce qui est faux parce que c'est discuté avant et tu le sais très bien après, c'est vrai, enfin, c'est vrai que si ton idée est de critiquer que Michel n'est pas le meilleur des hommes, je suis d'accord avec toi. Moi je ne suis pas la meilleure des femmes et tu n'es pas le meilleur des hommes non plus. Et je ne crois pas qu'autour de cette table, il y a beaucoup de meilleurs hommes que ça. Que ce soit le meilleur des maires, ben ma foi, chacun fait ce qu'il pense être bien. Après nous, on est là pour le suivre et le soutenir parce que ce qu'on pense que ce qu'il fait c'est bien.

Puis y en a qui ne sont pas là pour le soutenir, c'est leur droit le plus complet. Mais ce qu'il faut quand même arriver à rester dans cette assemblée de façon à pouvoir après échanger de façon sereine, c'est le respect. Ce qui se passe en dehors du conseil municipal, c'est une chose. Ici, on est là pour se respecter.

Je te尊重 Bernard, euh Bernard, je n'ai même plus envie de t'appeler Robert. Je te respecte et j'espère que c'est pareil. Il faut qu'il y ait un respect pour tout le monde. Et je crois que vraiment là, c'est, alors, après tu... Je ne pense pas que bien sûr, les gens viennent te voir toi pour critiquer, mais c'est normal, ils ne vont pas venir peut-être me voir moi, mais ça, ça fait partie de l'humain.

Donc voilà, c'est vrai que si tu penses ça, et que tu te retires de ce conseil municipal. On respectera ton choix par rapport à ça. Mais effectivement, quand on hait quelqu'un à cette sorte-là, c'est vrai qu'il suffit qu'il dise « A » pour qu'après on défile l'alphabet derrière. On le sait, on est tous des êtres humains et en tant qu'être humain, la première des choses, c'est le respect. Merci

Robert FHAL :

Fabienne, je te respecte, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas la question. Je respecte la majeure partie d'entre vous avec qui j'ai avec qui j'ai échangé. Parce que vous avez pris soin pour la plupart de d'échanger avec moi. Donc on n'est pas d'accord sur plein de trucs, n'y a pas de problème, mais ça n'empêche pas qu'on se respecte.

Mais Fabienne, c'est bien que tu viens de me dire, ce que je te demande en fait, et on va arrêter là, parles à ton maire s'il te plaît. Dis-lui qu'il arrête de nous insulter, dit lui qui se surveille dans ses propos,



dans ses posts Facebook. Dis-lui que s'il a envie de dire un truc, il nous le dit en face et pas quand il est dans la maison, derrière son écran, dit lui qu'il utilise le journal municipal pour dire les choses clairement.

Fabienne REMANT DOLE :

Je ne dois pas être assez bonne, excuses-moi, je ne dois pas être assez bonne dans les scrolls de Facebook parce que je n'ai pas vu ça, mais j'avoue que j'ai peut-être, ce n'est pas ma tasse de thé journalière.

Sébastien ALARCON :

Juste, Robert, moi, je me permets ta place elle est ici, tu es élu. Sois constructif, prend de la hauteur et c'est ce qui, fin tu représentes la population comme nous tous donc sont constructifs dans les échanges et moi je souhaite que tu restes mais par contre sois constructif. Ce genre d'intervention. Il n'y a rien de constructif dans le débat politique sur le fond, les rapports qu'on va évoquer. Le reste, tu le sais très bien, ça a commencé ça continuera, mais ça c'est chacun comme il dit, comme il le souhaite, mais je ne pense pas que ça soit l'instance pour communiquer.

Robert FHAL :

Et oui mais Sébastien, d'abord, je suis constructif. Je pense l'avoir été quand j'étais avec vous et même depuis que j'y suis plus. Effectivement là ça n'a pas de rapport le conseil municipal, ça vous fait du mal. Moi, ça me fait du bien. Je dis les choses à la différence de beaucoup d'entre vous.

Moi, je dis les choses. Ce n'est peut-être pas le moment. On va arrêter. Il faut y aller au conseil municipal, mais il faut arrêter les attaques, les attaques dans le dos, à un moment donné, c'est bon quoi. Je ne suis pas un baltringue, donc s'il y a des choses à dire, on les dit en face, on n'est pas des peureux, on n'est pas des, on n'est pas des lapins de trois semaines.

Si on se tait, c'est qu'on respecte. Et quand on parle, on n'est pas nauséabond. Donc en fait, vous vous en prenez à moi, vous me répondez à moi sur le fait que ce n'est pas le moment de le dire, mais, mais la responsabilité elle ne me pèse pas à moi. Arrêtez, dites bien à votre capitaine qu'il faut qu'il se calme dans ses propos, c'est tout.

C'était ça le message en fait.

Inaudible sans micro

Robert FHAL :

Voilà médiatique, allez.

John LANNE :

Alors je laisserai l'honneur. Si vous êtes d'accord de répondre. Peut-être pour une fois, je suis plutôt d'accord avec Sébastien. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir Robert prendre un peu de hauteur sur les attaques qui sont effectivement peut être difficiles à entendre.

Mais il faut, il faut comprendre une chose, c'est ce que le maire cherche à faire à travers, à travers ses propos, que ce soit sur Facebook, etc... Enfin, je pense que certains l'ont compris ici ou en tout cas nous, on l'a compris. Et puis ça nous atteint, pas nous, on travaille pour Ensùès et on ne travaille pas au service du maire.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Personne à l'origine

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Juste permettez-moi une chose, je tenais à remercier Jean-Noël ALLARD. Et oui, mais t'es le bienvenu. Bien sûr ! Je suis assez surpris parce que c'était... J'étais en discussion avec deux autres personnes, mais pas toi. Mais écoute, Bienvenue. Merci.

Michel ILLAC :

Moi écoutez, je crois que le niveau a été mis par ceux qui ont voulu le mettre à ce niveau. Donc on va arrêter là.

Moi, je ne marche pas, moi je ne marche pas du tout là-dedans. Je ne vais pas en rajouter. Ce n'est pas ma façon de faire. Nous sommes avec mon équipe à la gestion de cette commune depuis pour moi, ça va faire 25 ans et pour beaucoup qui sont autour de la table avec moi depuis 18 ans et je crois que ce qui nous intéresse, c'est notre population, nos citoyens, ce que nous faisons pour améliorer la qualité de vie au quotidien de tous ces gens-là.

Et je crois qu'autour de la table, tout le monde sait ce que nous avons fait et l'heure viendra de le dire, de l'expliquer et de faire des propositions. Donc on arrêtera là. Les propos des uns et des autres n'engagent que ceux qui les tiennent. Et moi, pour ma part, ce sera les seuls propos que je dirai. La population, le travail pour toutes les améliorations au quotidien, c'est ce qui nous anime et je crois que voilà, on a continué, on continue encore tous les jours, tous les jours, tous les jours, tous les jours. Il va y avoir des posts, oui, qui racontent tout ce qu'on a fait ce matin et hier, demain. Mais oui, il va y en avoir encore. Il y en aura toujours parce qu'on travaille et on n'arrête pas de travailler. Voilà, c'est tout. Allez, on arrête là !

Moi, je... Voilà, on passe à l'ordre du jour du conseil municipal et nous passons à la première délibération et il s'agit du domaine du patrimoine. Il s'agit là d'une cession de l'ancien chemin rural Vallon du Pas de la Fos – Autorisation et fixation des conditions de vente. Pour Marcel.

➤ **CESSATION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL VALLON DU PAS DE LA FOS – AUTORISATION ET FIXATION DES CONDITIONS DE VENTE**

Annexe : Avis des services du domaine

Marcel TURCHIULI :

Bonsoir à tous. Donc, comme l'a dit le maire, la section du chemin rural du Vallon du Pas de la Fos, donc, le 24 septembre 2020, le conseil municipal a constaté la désaffection du chemin rural du Vallon du Pas de la Fos et a décidé de le déclasser et de déclasser ce chemin afin de procéder à son aliénation.

Le service des Domaines a été sollicité à plusieurs reprises pour estimer la valeur du bien, sa valeur vénale a été estimée une première fois à 25 788 € en juillet 2020, au même montant en juillet 2024 et à 5 000 € en 2025. La société Loist a formulé son intérêt en novembre 2020 pour l'acquisition dudit chemin. La vente sera réalisée au prix de 25 788 €, comme convenu entre les deux parties.

Les frais liés à la vente sont intégralement à la charge de l'acquéreur. Donc il est donc demandé ce soir de se prononcer sur la vente du chemin au prix de 25 788 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette vente. Avez-vous des questions ?

John LANNE :



Alors oui, donc on a eu l'opportunité d'en discuter lors de la commission. Et puis ça a été de nouveau abordé lors d'une autre commission dans laquelle siège Aurélie, ma collègue élue, elle avait demandé à ce que les échanges des trois propriétaires, parce qu'il fut un temps, quand on avait abordé cette délibération, vous nous avez dit que trois propriétaires, selon la règle, avaient été consultés et les trois avaient refusé.

On a demandé, enfin ma collègue a demandé à ce que ces trois courriers nous soient envoyés et on n'a rien reçu. Comment cela se fait-il ?

Sébastien ALARCON :

Non je disais, il y a des pièces jointes dans le CR, donc c'est pour ça que je ne sais pas si, après je ne les ai pas ouvertes pour savoir si c'était bien, mais pour moi, ça répondait à vos questionnements. Je finis et on vous fera suivre la suite, fin il n'y a pas de raison que... Voilà.

Marcel TURCHIULLI :

Les courriers ont été transmis avec le complément du compte rendu qui a été envoyé mardi ou mercredi dernier, il me semble.

Prise de parole inaudible sans micro

Marcel TURCHIULLI :

Compléments, commission numéro six.

Tout a été transmis, je les ai là les courriers si vous voulez.

Aurélie POTIER DORCHY :

Alors non, en fait, oui, c'est gentil, on a effectivement reçu **(inaudible)** manque les trois, les quatre. Enfin les trois refus des propriétaires, les lettres de refus. Et il nous manque également le compte rendu de maître TOUITOU, enfin ce qu'elle a, ce que j'avais aussi demandé, la requête de Maître TOUITOU et on ne me l'a pas fourni, voilà.

John LANNE :

Est ce qu'on pourrait l'avoir avant de passer à l'approbation ?

Michel ILLAC :

Écoutez, il me semble qu'on vous a vous a fourni tous les éléments parce que j'avais regardé de près ce que vous demandiez et ce qu'on pouvait fournir. Vous demandiez des échanges internes, de Maitre TOUITOU, on vous a répondu qu'on ne pouvait pas vous donner des échanges internes, sauf si normalement oui, on a dû vous avoir répondu ça.

Inaudible sans micro

Oui, oui, voilà. Alors on est quand même dans une affaire pour ceux qui ne se rappellent pas, qui a fait l'objet d'un jugement. Et dans le jugement, vous retrouvez toutes ces pièces. Toutes ces pièces sont annexées puisqu'il y a une procédure, vous le savez, tout est annexé dans le jugement, tout est annexé dans le jugement. Voilà. Enfin nous, on ne vous donnera pas autre chose que le jugement, nous on reste sur le jugement, voilà. Le jugement prévoit et détaille comment, comment les choses se sont passées.



John LANNE :

Alors je vous repose la question est ce qu'on pourrait avoir le jugement, s'il vous plaît ?

Aurélie POTIER DORCHY :

Non, non alors le jugement on l'a eu.

John LANNE :

Avec les trois courriers de refus s'il vous plaît, qui devait faire partie du dossier ?

Michel ILLAC :

A priori, ça a été fourni. Voilà. On vérifiera oui, oui.

(Inaudible)

Alors voilà, vous voulez une lettre qui n'a pas été écrite. Les administrés, je vous explique les administrés qui ont été sollicités, puisque c'est la règle pour savoir s'ils étaient ok ou pas, n'ont pas répondu, n'ont pas répondu. Et ça, c'est stipulé dans le compte rendu d'audience, les administrés n'ayant pas répondu. Voilà, la situation a été clarifiée comme ça.

Qui ne dit mot consent on dit mais ça, nous, c'est des délais, c'est des délais. Il y a une règle avec, avec des choses qui sont, qui sont administrativement et juridiquement bien précises. Effectivement les administrés, ils n'ont pas répondu qu'ils étaient d'accord ou pas d'accord, ils n'ont pas répondu, voilà. Et ça vaut décisions. D'ailleurs, le tribunal a tranché dans ce sens.

Voilà, je crois qu'on a répondu à vos interrogations. On va passer au vote, Marcel. Pardon ?

Frédéric OUNANIAN :

J'avais une question à poser.

Michel ILLAC :

Oui ?

Frédéric OUNANIAN :

Alors j'avais une question à poser. Je suis étonné que France Domaines ait changé de fusil d'épaule sur cette... sur le chiffrage donc de cette parcelle, on passe d'un rapport de 1 à 5, puisque de 5 000 €, on passe à 25 000 €. C'est bien ça ? Je suis aussi étonné que les chaux de la Tour Lhoist donc acceptent le deal cinq fois acheter un terrain cinq fois plus cher. Bon, ce n'est pas des philanthropes et dans la balance ils ont mis quoi comme deal ? C'est quelque chose qui vaut 5000 balles et on le vend 25 000 €. Donc est ce que tu peux me donner un peu plus d'information sur ça ?

Marcel TURCHIULI :

Alors il n'y a aucun deal sur la question. En fait, le prix a été négocié au départ. D'ailleurs, il me semble même que c'est toi qui l'as négocié à l'époque, en 2020 et donc Lhoist est restée sur ce prix après les domaines, comme tu l'as dit toi-même en commission, il donne un avis. Ça dépend beaucoup de la personne qui est en face, qui est à l'écoute. Nous, on ne fait que reprendre. D'ailleurs, on l'a mentionné dans la délibération et rien n'empêche de vendre au prix fort si les deux parties sont d'accord.



Donc c'est ce qu'on applique, on défend quand même les intérêts de la commune. Il vaut mieux rentrer 25 000 €, que 5 000 dans les caisses de la commune.

Frédéric OUNANIAN :

Alors moi, je n'ai rien négocier du tout puisque c'est le chiffrage qui a été fait par France Domaine à 25 000 €, il y avait dans la bascule puisque bon, ils n'ont pas plus d'intérêt que ça de racheter ce chemin.

Donc c'était un chemin rural, on l'a déclassé, on l'a mis en propriété privée de la commune pour pouvoir le vendre. Il n'intéressait personne, puisque c'est un chemin qui est en longueur. Il n'y a pas de terrain autour. Peut-être le département serait plus intéressé. Mais bon ils ont autre chose à faire, je pense. Et dans le deal, à l'époque, c'était bon voilà, on avait des dépôts sauvages.

Alors je ne sais pas si je te rappelle ou si tu te souviens un petit peu de tout ça ? On avait des dépôts sauvages dans le secteur. L'idée, c'était de pouvoir fermer ce chemin. Donc ça, ça a été fait à la charge de Lhoist, si j'ai bonne mémoire, il y a eu des barrières DFCI qui ont été mises, bon depuis sur le chemin, il n'y a pas eu forcément trop de dépôts sauvages et on s'était engagé à l'époque à réutiliser cette somme. Donc ça, c'était des réunions qu'on avait eu avec le maire et la direction des services généraux des services à l'époque et avec l'ancien directeur de Lhoist, c'était de mettre un système de vidéoprotection municipal pour endiguer ces éternels dépôts.

Donc le prix, ce n'est pas Frédéric OUNANIAN qu'il a décidé, c'était France Domaine à l'époque. 25 000 €, 25 000 € ça correspondait à l'investissement que nous allions faire, un investissement efficace que nous allions faire pour déposer de la vidéoprotection. Donc aujourd'hui, je suis, je suis étonné alors que de 25, on passe à 5000. Moi, je ne suis pas, fin, je ne suis pas compétent pour dire ça, ça ne les vaut pas et je vous demandais qu'est qui a pu être négocié avec Lhoist pour qu'il achète au prix fort. Voilà, c'était ma seule question.

Marcel TURCHIULI :

Il n'y a rien de négocier. On est resté sur le prix de l'époque et ils sont OK. Et donc on défend les intérêts de la commune et on le vend à ce prix-là après, encore une fois, les domaines, ils estiment mais ce n'est pas pour autant qu'on est obligé de les suivre.

John LANNE :

Donc on en a, on a une estimation grosso modo pour comprendre, plus simplement, on avait abordé 25 000 j'arrondis, il y a quelques années. Aujourd'hui, 5000. Lhoist visiblement est au courant et dit ben même si c'est estimé à cinq mille, je mettrais quand même 20 000 € de plus de ma poche, la somme de 25 000. Alors très bien. On défend les intérêts de la commune.

Au plus on en rentre, au mieux c'est. Avec cette somme, la commune maintient-elle la volonté d'installer de la vidéoprotection à cet endroit ou pas ? Qu'allez-vous faire de cette somme ?

Marcel TURCHIULI :

A ma connaissance, il y en a déjà à cet endroit-là. On l'a installé déjà. On n'a pas attendu la vente du terrain pour le faire.

John LANNE :

Alors, qu'allez-vous faire de cette somme ? Si elle a été déjà installée ?



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Bersier
Levraut

Frédéric OUNANIAN :

Alors la vidéo a été installée, mais elle est incomplète puisqu'elle ne le permet pas. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce qu'on pourrait nous écouter. Ça pourrait servir à d'éventuels malfrats de faire des bêtises. Mais le système qui est aujourd'hui n'était pas le système qui était proposé en vue d'être placé en 2020.

Voilà, on serait, disons, à la moitié de ce qu'il faut faire.

John LANNE :

Alors avec les 20 000 € du coup, est ce que vous allez mettre l'autre moitié pour finaliser le projet initial de vidéo protection ou pas ?

Michel ILLAC :

Ecoutez, dans toute recette qui rentre dans la commune, on la met au pot commun. Le pot commun c'est le budget général de la commune et on fait les choix.

Les choix, on les fait au moment où on prépare le budget, on aura l'occasion d'en faire. Et sur la vidéo, puisque vous êtes sensibilisés sur la vidéo, il y avait avant, il y a maintenant. Il y a un intérêt pour Lhoist d'avoir accédé à l'acquisition de ce terrain.

Aujourd'hui, il y a d'autres dispositifs qui vont permettre de développer la vidéoprotection, là comme ailleurs. Nous n'avons pas de rapport là-dessus aujourd'hui. Rassurez-vous, l'argent qui va rentrer dans les caisses, comme il aurait pu rentrer il y a quelques années, s'il n'y avait pas eu une injonction en tribunal et que ça n'avait pas duré quelques années. Sera bien utilisé. Voilà, on va passer au vote.

John LANNE :

Non, vous ne répondez pas. Est-ce que c'est toujours votre volonté de développer à un niveau tel que vous l'aviez espéré à l'époque, puisque bon, ce qui a été bloquant, c'est la somme qui n'est pas rentrée en temps et en heure.

Et vous avez été chercher visiblement des subventions et puis vous avez fait ça vous ou Lhoist, je n'en sais rien. Vous avez fait installer un système de vidéoprotection mais qui ne correspond pas à celui qui était initialement prévu. Est-ce que vous allez au bout ? Est-ce que vous allez aller au bout de cette démarche avec une partie ou pas de la somme ?

Parce que le choix, vous dites c'est une sorte de choix, c'est une histoire de volonté. Le choix, vous l'aviez fait à l'époque et la volonté, vous l'aviez à l'époque. Donc vous l'avez peut-être plus maintenant. Je ne sais pas.

Michel ILLAC :

Je répète, les recettes qui rentrent dans les caisses de la commune sont dispatchées en fonction de nos priorités. Sur la vidéoprotection en ce lieu, il y a des choses qui ont été faites, elles ont même été améliorées. Effectivement, il y a quelques années, ce n'était pas convenable. On a rajouté, on en a rajouté parce qu'il y en a qui disent, « on » mais du temps a passé depuis. Donc on en a rajouté. Peut-être qu'on en rajoutera demain ou peut être qu'on modifiera la qualité et peut être qu'on ajoutera



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Berger
Levraud

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

ailleurs. Parce que dans ce secteur, il y a eu des aménagements routiers qui font que peut être, il va falloir s'adapter un peu différemment.

Voilà, ne vous inquiétez pas, l'argent qui a été là, d'ailleurs il n'est encore arrivé quand il arrivera. On ne dépense pas l'argent quand il n'est pas encore rentré. Voilà, à ce moment-là, on aura l'occasion de s'exprimer dans ce conseil municipal de l'utilisation des recettes de la commune. On va rester là.

Frédéric OUNANIAN :

Je vais porter un petit complément John. Donc, comme Lhoist, s'impatienter sur le fait qu'on n'investissait pas sur la vidéoprotection et qu'il y avait toujours des dépôts sauvages. Ils ont mis leurs propres caméras perso. Sauf que les caméras perso doivent viser uniquement sur des terrains privés et pas sur de la voie publique, il n'y a pas eu de conventions qui ont été signées avec la commune et on en était resté là. Après si ça t'intéresse, on ira voir sur place je t'expliquerai le pourquoi du comment et pourquoi aujourd'hui, le dispositif qui a été mis en place, d'ailleurs le seul du mandat, puisqu'en six ans et les deux seules caméras qui ont été posées sur la ...qui ont été posées sur la commune, oui, sont celles qui se trouvent à ce mini point, au niveau de la sortie d'autoroute.

John LANNE :

Je la situe puisqu'effectivement, j'y passe. Vous dites « On, on, on » et vous dites d'autres aménagements ont été fait en termes de vidéoprotection. Combien il y a de caméras actuellement à ce niveau-là s'il vous plaît ?

Michel ILLAC :

Ecoutez, il y a deux. Vous y pensez tous les jours devant vous, Vous pouvez faire coucou comme ça, vous pouvez venir ici.

John LANNE :

C'est dommage, vous ne me verrez pas. Je sais que vous me rêvez c'est un peu, mais..

Michel ILLAC :

Donc voilà, aujourd'hui, il n'y avait rien du tout. Il y a eu un premier dispositif qui a été mis d'entente, de l'utilité avec justement les carriéristes, voir ce qui se passait parce qu'il y a des choses qui ont été faites pour protéger des dépôts sauvages et celles-là elles sont protégées.

Aujourd'hui, le dispositif qui est mis est convenable et ce qui a été mis par l'entreprise, ça n'a pas du tout été mis là, ça a été mis un peu plus haut, ça a été mis à la sortie du portail, à un autre endroit, et ça, je ne vais pas rentrer dans les détails puisque là aussi, on n'a pas à dévoiler où sont mises les caméras parce que on ne va pas dire aux gens où on les surveille pour pas qu'ils y aillent.

Voilà, on va arrêter là. Aujourd'hui, il n'est pas du débat, du programme. Non, non, il n'est pas du débat du programme. On débat aujourd'hui sur un montant d'acquisition de vente, pardon de vente d'un chemin rural. Et voilà, voilà ce sur quoi, on doit s'exprimer.

John LANNE :

Excusez-moi, vous faites de la politique politique, vous ne répondez pas. C'est simple. Combien de caméras ont été installées par la commune parce que vous avez dit que vous, là, vous venez de le dire ?



On a fait, on a fait pas avec les mêmes personnes, mais on a fait, on a installé. C'est ce que vous venez de dire ? Combien de caméras la municipalité a installé au niveau de ce chemin ? Répondez-nous. Zéro, une, deux, trois ?

Michel ILLAC :

Deux. Vous passez vous pouvez les compter. Aujourd'hui, il y en a deux voilà.

John LANNE :

Donc, ces caméras, ces caméras ont été installées par la municipalité ?

Michel ILLAC :

Oui, par la municipalité. Au carrefour à cet endroit-là, oui.

John LANNE :

Je vous remercie.

Marcel TURCHIULI :

Bon, donc il n'y a plus de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient, qui est pour ?

Michel ILLAC :

Alors combien d'abstention ? Cinq ? c'est ça ?

Marcel TURCHIULI :

Six, six, six abstentions et le reste c'est pour Merci.

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ **Six abstentions :**

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN-
M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

➤ **OCTROI D'UN COLIS DE NOËL AUX AGENTS COMMUNAUX- PRINCIPE ET IMPUTATION BUDGETAIRE :**

Michel ILLAC :

Alors la délibération suivante, il s'agit de l'octroi d'un colis de Noël aux agents communaux. Principe imputation budgétaire. C'est moi ? oui, oui, vas Sébastien.

Sébastien ALARCON :

Donc je n'ai pas sous les yeux. Mais de mémoire, c'est le Trésor public nous a demandé de mettre en lumière et en conformité certains mouvements comptables et notamment l'avantage en nature qu'on peut proposer aux agents de la collectivité. Donc l'idée là, c'est juste de notifier que on met environ 25 € TTC par agents communaux et qu'on déclare en avantage en nature comme le souhaite le Trésor public, sachant que derrière, à partir je crois de 200 €, on est soumis à des taxes, des charges patronales si je peux m'exprimer avec le langage des entreprises en privé.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Bertrand Levaillant

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Donc là, on régularise simplement l'article comptable au budget communal et d'ailleurs on va le voir après dans la décision modificative de mémoire où on a les deux écritures tout simplement. C'est une régularisation comptable qui nous permet l'octroi de cet avantage en nature aux agents communaux. Voilà, s'il n'y a pas d'autres questions, il y a une question ?

John LANNE :

Oui, je la pose à Monsieur le Maire parce que le rapporteur normalement, c'est Monsieur le Maire mais c'est bien qu'il fasse parler l'adjoint aux finances. 3 000 €, c'est la somme qui est inscrite. 3 000 €. Vous demandez alors que la valeur du colis, vous inscrivez alors que la valeur du colis, elle, est de 25 €, ce qui correspond à 120 colis. Aujourd'hui, on s'interroge sur le nombre d'agents que, à qui vous remettez des colis. Et c'est très bien de le faire. Il faut continuer à le faire, bien sûr, et peut-être même avec des sommes légèrement plus importantes d'ailleurs, on pourrait. Mais quand on regarde le dernier tableau des effectifs, il y a 77 agents sur la commune. On les a comptés. Alors, je ne sais pas, après, si on intègre les recherches. Pas bon. Bref, grossièrement, il y a un peu plus de 1 000 € et donc 43 colis supplémentaires.

Pouvez-vous nous expliquer cette gymnastique ? Est-ce que vous pouvez également nous fournir quand vous l'aurez ou si vous ne l'avez pas déjà ? Une facture correspondant à l'acquisition de ces colis pour 77 agents pour une valeur de 3 000 €, mais qui normalement permet d'avoir au maximum 120 colis. Le delta en fait, il va où.

Michel ILLAC :

Alors pas de suspicion, de malversation, pas de suspicion de facture erronée, pas de suspicion de colis 77, alors que voilà, il y en a 120 quand vous faites la division. Aujourd'hui, ce n'est pas compliqué. Vous vous parlez d'agents titulaires de la collectivité et nous, nous parlons de tous les agents de la collectivité. Nous remettons le colis à des gens qui sont en contrat à durée déterminée, à des animateurs. Parce qu'on considère, on considère que le personnel qui soit titulaire ou pas titulaire doit être traité dans cette période de l'année de la même façon.

Voilà le delta et nous vous donneront la facture estampillée des colis là où on les aura achetés parce qu'encore le prestataire n'est pas choisi, il y aura le nombre, le montant et vous pouvez venir les compter si vous voulez. Voilà, merci, désolé.

John LANNE :

Alors ?

Sébastien ALARCON :

Je vais compléter. Excusez-moi, je vais compléter. C'est juste une ligne comptable. On est vraiment dans une vision budgétaire, on n'est pas dans une.

On ne sait pas précisément à l'euro près, ce qu'on va dépenser. L'idée, c'est de mettre une ligne budgétaire. Il n'y a aucun, aucune décision actée sur encore le prestataire, comme le dit Monsieur le Maire. On n'a pas encore trouvé, enfin acté.

John LANNE :

Et c'est très bien encore une fois et je le redis, que quand vous allez faire votre texte Facebook, ne dites pas ce que je n'ai pas dit.



C'est très bien de donner des colis aux agents municipaux, mais vous précisez malgré tout dans le rapport puisque vous dites de nous en prendre, tout le monde en compte, etc... Et c'est bien, c'est bien, il faut : « ayant au moins six mois d'activité », donc le delta de 77 à 120 grosso modo correspond au nombre d'agents qui ont une antériorité dans les services de six mois minimums.

C'est ça vous le confirmer ?

Michel ILLAC :

Oui, alors continue ou discontinue, même ça peut être. Voilà qui ont travaillé six mois dans l'année, il y en a qui ont des contrats qui arrêtent, qui reprennent, etc... Mais on vous donnera le détail. Ne vous inquiétez pas, ne vous inquiétez pas, on n'a rien à cacher, surtout pas sur un colis de Noël quand même. Pas de suspicion Monsieur LANNE quand même.

John LANNE :

Absolument pas et au contraire j'encourage à donner plus. Au contraire, ce n'est pas (*échange inaudibles*) des explications. Vous êtes toujours en train de dire non ? Attendez, attendez, je parle. Vous êtes toujours en train de dire que vous avez des amateurs en face de vous, mais vous voyez, ce sont des personnes qui s'intéressent. Mais si vous le dites, mais en tout cas, vous le faites, vous le faites passer le message à qui veut bien l'entendre.

Mais regardez on s'intéresse, on s'interroge, on vous pose des questions parce que vous êtes plein de le dire. Moi, je suis l'expérience. Puisque vous avez l'expérience, on pose des questions. En fait, malheureusement, on n'a pas de réponses à nos questions, mais on voulait avoir des éclaircissements, c'est tout. On passe un rapport, on est dans l'ordre du jour du conseil municipal. Rassurez-moi, rassurez-moi ?

Michel ILLAC :

Mais je vous rassure.

John LANNE :

Je vous remercie.

Michel ILLAC :

Je vous dis, vous vous interrogez sur une division du prix total du prix du colis avec un nombre de 120 colis par rapport aux 77 agents que vous avez comptés. On vous a répondu, on vous a répondu sur le delta, entre les 120 colis qu'on a prévu, peut-être qu'il n'y en aura pas 120, peut-être qu'il n'y en aura que 115. Voilà.

Parce qu'il y a des choses qui ont évolué d'ici là. Et ne vous inquiétez pas, c'est une projection budgétaire. On met l'argent qu'il faut pour pouvoir satisfaire à tous les colis et on vous donnera, on vous donnera les comptes. Il est où le problème ? Il n'y a pas de problème.

Jon LANNE :

Alors, vous abordez, vous, abordez, vous abordez un sujet qui est quand même intéressant.

Vous dites on n'aura peut-être que 115 sur les 120, bon il en resterait 5. Vous, voyez on propose la construction, c'était cinq colis restants, on pourrait peut-être..



Catherine KERVAJAN :

S'il vous plaît. C'est dans un but.

John LANNE :

Je finis, je finis, je finis. Quand vous avez fait votre déclaration, je vous ai écouté attentivement et j'ai répondu après, je dis simplement, de l'époque, je dis simplement que ces colis, ces colis là, vous ne pouvez pas les donner à une association, je ne sais pas, c'est une question, ce n'est pas. Mais encore une fois, ne le prenez pas comme une attaque. C'est une proposition.

Michel ILLAC :

Alors je vais vous expliquer, mais une dernière fois parce qu'on ne va pas passer la nuit sur ce dossier. Aujourd'hui, on a prévu 120, parce que c'est à peu près l'habitude et par rapport à l'éventualité de ce qu'on a de gens qui ont fait plus de six mois, mais on n'est pas à la fin de l'année encore, donc ça peut évoluer. Donc on a pris, 120 comme pour le troisième âge, on prend un certain nombre de colis et en fonction des gens qui se sont inscrits ou qui l'auront demandé, on achètera ou on n'achètera pas, il n'y aura pas des colis en plus. Les colis qui seront commandés au dernier moment, c'est parce qu'il y a le personnel qui est là pour qu'on le leur donne et donc on aura une commande qui sera différente.

Allez, on va en rester là parce que sinon...

Frédéric OUNANIAN :

Je vais t'apporter un petit complément John. J'ai un petit peu l'histoire que tu n'as pas encore. Mais bon, c'est mon âge qui fait ça, on a les cheveux blancs. Il y a aussi le personnel de l'antenne communautaire, de la communauté urbaine, enfin de la métropole, les cantonniers à qui on donne un colis et le personnel de la déchetterie.

Donc ça fait du monde, ça fait du monde en plus. Voilà. Mais je le dis puisque ce n'est pas dit, mais moi je te le dis. Voilà, voilà

John LANNE :

Donc le personnel de la métropole. Comment on l'explique ?

Michel ILLAC :

Alors, ce n'est pas marqué dans la délibération, parce que c'est interdit légalement. Voilà puisque vous venez là-dessus. Cartes sur table.

Voilà. C'est interdit. Légalement, on ne peut pas. Mais nous le ferons quand même. Allez, on va passer au vote.

John LANNE :

Et ben c'est très bien. Si vous donnez à toutes les personnes qui œuvrent au service de notre communauté, c'est parfait. Même si ce n'est pas légal, c'est parfait pour le coup.

Sébastien ALARCON :

On est parti loin, mais je reviens. C'est vraiment une ligne budgétaire et on n'a pas défini déjà dès aujourd'hui.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Besnier Levraut

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR



On est vraiment sur un principe et une imputation budgétaire. Comme l'objet de ce rapport est écrit, qui est contre, qui s'abstient ? Et j'en conclus à l'unanimité. Merci à vous.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Michel ILLAC :

On remarquera que Monsieur FHAL n'était pas dans la salle, allez.

Voilà ben tu mets un votant de moins. Allez.

- APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT PORTANT EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ENTRE LA METROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DES TRANSFERTS ET RESTITUTIONS DE COMPETENCES.

Annexe : Recueil des rapports CLECT

On passe à la délibération suivante. Il s'agit de l'approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences. Bon, vous le savez, on est habitué, voilà, il y a eu beaucoup de mouvement dans les compétences, le pluvial, l'éclairage public, la défense incendie avec les poteaux, etc... Donc voilà donc on se retrouve donc avec des écritures, avec des évaluations de charges qui ont été faites par une commission à la métropole avec des fonctionnaires qui maîtrisent très bien le sujet alors qu'il est complexe.

Donc ce ne sont que simplement des écritures comptables qu'il faut valider pour pouvoir à la fois faire basculer des charges ou des recettes sur des compétences qui ont évolué. Voilà, s'il n'y a pas de questions, j'ai mis au vote et pour ? qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention ? Merci.

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ Une abstention :

M. Jean-Noël ALLARD

Alors dans les finances, on continue et je vais laisser Sébastien pour la décision budgétaire modificative numéro 2.

- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 :

Sébastien ALARCON :

Donc oui, décision modificative budgétaire numéro deux comme chaque conseil, on passe en revue différents éléments comptables qui font évoluer le budget. Donc cette fois ci, c'est l'objectif. C'est de compléter par des subventions qu'on a reçues et des charges exceptionnelles qu'on a eues depuis le dernier conseil municipal où on s'est réuni. Donc, je vais rentrer dans le détail de la section d'investissement.

On rajoute en dépenses concernant la pompe à chaleur de l'hôtel de ville 30 000 €. Donc les travaux ont été réalisés cet été. En opération 757. On vient reconnaître les opérations 757 et 758. On vient reconnaître un FDAL qu'on a perçu à hauteur de 300 000 €. Donc on l'a mis en lumière et on a équilibré avec des dépenses en face 200 000 € pour le bâtiment du service technique et CCFF et 100 000 € pour le bâtiment d'action sociale.



Donc les bâtiments qui sont en cours de construction. L'opération 781 On vient reconnaître l'octroi d'un travail de proximité qui concerne les espaces verts et aires de jeux. Pareil, donc on vient équilibrer la reconnaissance de cette subvention comptablement.

L'opération 750, on supprime, c'est un « travaux de Proxi » sur lequel on n'a pas été retenu. Néanmoins, bien entendu, comme chaque année, on fera des travaux dans les écoles, comme on a l'habitude de le faire, mais c'est juste que ce « travaux de proximité », n'a pas été retenus.

L'opération 757, qui concerne la désimperméabilisation de la cour d'école. Là, on vient rajouter 50 000 € de dépenses pour ce futur projet et enclenché le maître d'œuvre.

Ensuite, vous avez les opérations patrimoniales qui sont des opérations purement comptables. On voit que c'est équilibré entre les dépenses et les recettes. Les trois lignes, alors c'est des avances sur des forfaits, concernant la construction des bâtiments, on donne certaines avances aux différents prestataires pour qu'ils puissent engager certains frais. Et quand on aura réalisé à peu près 65 % de la réception de ces marchés. On les déduira. Donc là, c'est une avance qui est liée au marché public en vigueur sur la construction de ces trois bâtiments et après sur le fonctionnement, c'est encore une fois de l'affectation comptable.

On en a parlé sur le rapport précédent l'opération, donc on affecte différemment la somme budgétée de 3 000 €, concernant les colis de Noël pour le personnel et on régularise une facture d'éclairage de 2014 où on avait une facture partielle et là on vient récupérer un avoir. C'est une facture qui a été émise à tort et c'est un avoir de 25 470 €.

À chaque fois, on équilibre les écritures puisque notre budget est à l'équilibre. Donc voilà pour l'ensemble des écritures. Avant de passer au vote, ce qui est, vous avez besoin de compléments, d'explications ou d'informations, en sachant qu'on votera par chapitre la section de fonctionnement et par opérations, la section d'investissement. J'en conclus qu'il n'y a pas de question à vos stylos.

On va passer au vote.

Chapitre / Opération	MONTANT	VOTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT = 25 470 €			
Chap. 011 - D Charges courantes	22 470 €	A la majorité	<i>Six abstentions :</i> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
Chap. 65 - D Autres charges courantes	3 000 €	A la majorité	<i>Trois abstentions :</i> M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. Jean-Noël ALLARD



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Benoit
Levallois

Chap. 75 - R Autres produits divers de gestion courante	25 470 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
---	----------	---------------	--

SECTION D'INVESTISSEMENT = 412 130 €**Opération 669 - Travaux de rénovation et de réhabilitation du patrimoine communal**

Dépenses – 21311/F020	30 000 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
-----------------------	----------	---------------	--

Opération 757 – Création d'un centre technique municipal et de locaux CCFF

Dépenses – 21318/F76+F020	200 000 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
---------------------------	-----------	---------------	--

Recettes – 1323/F76+F020	200 000 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
--------------------------	-----------	---------------	--

Opération 758 – Créeation de locaux pour le Secours Populaire

Dépenses – 21318/F414	100 000 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN-
-----------------------	-----------	---------------	---



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Berger
Levrault

			M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
Recettes – 1323/F414	100 000 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

Opération 781 – Proxi 2025 Espaces verts, aires de jeux, désartificialisation

Dépenses – 2121/F325	25 870 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
Dépenses – 2188/F325	30 460 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
Recettes – 1313/F325	56 330 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

Opération 780 – Proxi 2025 Rénovation école et cantine élémentaire

Dépenses – 21312/F212	- 80 000 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
-----------------------	------------	---------------	--



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Berger-Levavault

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Opération 784 – Désimperméabilisation de la cour des écoles

Dépenses – 21312/F212/F211	+ 50 000 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
----------------------------	------------	---------------	--

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Dépenses – 21318-757/F020+F76	44 550 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
Dépenses – 21318-758/F414	11 250 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
Recettes – 238-757/F020+F76	44 550 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD
Recettes – 238-758/F414	11 250 €	A la majorité	<u>Six abstentions :</u> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Berger Levrault

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Je vous remercie pour votre attention sur ce sujet chronophage et assez lourd à voter à chaque fois, mais qui est très important pour le bon déroulement des projets.

Michel ILLAC :

Allez, le rapport suivant il s'agit de l'attribution de subventions aux associations pour lesquelles, elles n'avaient pas suffisamment répondu dans les temps au précédent conseil. Donc, on rattrape tout de suite. La parole est à Louise VINCENZI.

➤ **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :**

Louise VINCENZI :

Voilà donc Michel a fait mon introduction, donc on va passer directement au vif du sujet. Donc il est proposé de valider ce jour les subventions attribuées aux associations comme suit :

- Amicale des sapeurs-pompiers Côte bleue, 800 €.
- Association pour le don du sang bénévole d'Ensues-la-Redonne, 429 € pour un montant total de 1 229 €.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission numéro quatre de la délégation « *sport et vie associative* » et de la commission numéro six, délégation « *Finances, Budgets, Affaires Générales, Développement Economique, Commerces de proximité et Artisanat* ». Je vous propose de voter, qui est pour ? C'est bon ? A l'unanimité , merci.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Michel ILLAC :

Merci. Allez, le rapport qui suit, c'est l'adhésion au dispositif Provence en Scène et je vais (*couper par Monsieur Robert FHAL*).

Robert FHAL :

Excusez-moi, Monsieur le Maire, une question pour toi John, juste pour savoir, culture personnelle, l'association pour laquelle on vient de voter des sapeurs-pompiers de Côte bleue, c'est eux qui font les tournées pour vendre le...

John LANNE :

Le calendrier.

Robert FHAL :

Le calendrier. D'accord, donc c'est à eux qu'on...

John LANNE :

Alors c'est les sapeurs-pompiers du centre de secours qui tournent, enfin qu'ils font la tournée des calendriers, mais l'argent est reversé à l'amicale pour améliorer le cadre de vie des sapeurs-pompiers en caserne.

Michel ILLAC :



Et Fabienne souhaite rajouter qu'il y a un loto qui est organisé avec mise à disposition gracieuse du Cadran cette année par l'Amicale des pompiers et que ça permettra aussi d'alimenter les caisses de cette amicale pour les enfants. Et je donne la parole tout de suite à Valérie SALLES pour le dispositif Provence en scène.

➤ ADHESION AU DISPOSITIF « PROVENCE EN SCENE » :

Annexe : Convention dispositif Provence en Scène

Valérie SALLES :

Bonsoir à tous. Ça fait cinq ans que je vous présente cette délibération. C'est une convention entre le Département et la commune. C'est les communes de moins de 20 000 habitants. C'est un accès au spectacle avec un coût aidé donc de 60 %. Voilà un peu de culture, de spectacles, de danse fait du bien à tout le monde, souvent.

Voilà, donc je vous demande si vous êtes pour ? Si vous avez des questions ? je vous écoute.

Qui est pour ? Merci beaucoup.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Michel ILLAC :

Alors le rapport qui suit, c'est le rachat de deux biens immobiliers à l'établissement public foncier PACA et demande de subvention au conseil départemental pour cet achat. Et je donne la parole à Fabienne REMANT DOLE.

➤ RACHAT DE DEUX BIENS IMMOBILIERS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Fabienne REMANT DOLE :

Voilà. Alors merci. Alors, il y a deux biens immobiliers qui se situent au 9 et, au 19 avenue Frédéric Mistral qui ont été acquis par l'EPF en vue de leur réaffectation dans le cadre de la convention d'intervention foncière dans le centre ancien du site du cœur du village, on est toujours dans notre projet du cœur du village. Alors le 9 et le 19, vous arrivez à le situer, où vous voulez que je vous donne des précisions ? Bon, le 9 c'est l'ancien bar et le 19 c'est la maison orange qui est juste après. Voilà, un peu plus bas.

Alors, après étude, il est apparu que ces biens ne pouvaient pas, ne se prêtait pas à une opération du logement social, l'EPF l'ayant acheté pour le transférer comme on le fait habituellement sur un bailleur social, du fait qu'il n'est pas possible de faire du logement social, c'est à la mairie de racheter ces biens. Donc l'établissement foncier a accepté, on en a fait la demande quand même et l'établissement public foncier a accepté ce rachat par la collectivité.

Alors, en parallèle, la commune sollicite du conseil départemental des Bouches du Rhône une aide aux acquisitions foncières immobilières du fait de l'action de la municipalité à une revitalisation urbaine. Sachant que le taux subventionnable est entre 20 et 60 % dans la limite de 500 000 € selon le plan de financement suivant :



Projet	Dépenses Prévisionnelles (HT)	Recettes prévisionnelles		
		Partenaires Financiers	Montant	Taux
Acquisitions foncières : - 9 Av. F. Mistral - 19 Av. F. Mistral	610 000,00 €	CD13 (financement dans la limite de 500 000 €)	300 000,00 €	60,00%
		Autofinancement (dans la limite du plafond subventionnable)	200 000,00 €	40,00%
		TOTAL SUBVENTIONNABLE	500 000,00 €	100,00%
		Autofinancement non subventionnable	110 000,00 €	
TOTAL HT	610 000,00 €	TOTAL HT	610 000,00 €	

Est-ce que j'ai été claire ?

On est toujours dans le cas de notre projet de réhabilitation du centre du village, avec bien évidemment le développement des commerces et des logements, quand c'est possible. Donc là, on rachète pour développer les commerces, étant donné qu'il n'est pas possible de faire dans ces locaux là des habitations sociales.

On se propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes, conventions et actes notariés nécessaires, sachant qu'au niveau de la commission, il y a eu un avis favorable à la majorité des membres présents. Voilà.

John LANNE :

Pardon, j'avais, je vais re-appuyer. Il y a quelque chose qui nous interpelle. Alors il y a sans doute des raisons valables ou pas.

Comment l'EPF peut-il engager, si on a bien lu la délibération, un peu plus de 600 000 € pour l'acquisition de deux biens sans avoir, avec un projet. Donc l'EPF, établissement public foncier, engage plus de 600 000 €. Donc de l'argent public pour pouvoir y réaliser votre projet, notamment la création de deux logements sociaux en l'occurrence, sans avoir la certitude de pouvoir réaliser ces logements.

Ça, c'est la première question. Et la deuxième ? À combien vont s'élever, vu maintenant qu'on est dans le cas d'une reconversion du projet. À combien vont s'élever ou à combien avez-vous plus ou moins chiffré, puisque vous partez pour acquérir ces biens, les travaux que vous allez réaliser à l'intérieur ?

Fabienne REMANT DOLE :

Alors l'établissement foncier s'engage à acheter. Donc d'abord, si un établissement qui est relativement riche. Elle est sollicitée par la municipalité, avant toute étude par rapport au projet que nous avons



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Bertrand Lefebvre

d'acheter, de revitaliser le centre du village, ça correspondait à ce projet, donc l'EPF s'est positionné pour acheter au nom de la collectivité le bien foncier. Ça, c'est une démarche qui est normale. Dans un deuxième temps, il y a une étude qui est faite par le bailleur social pour savoir si on arrive comme on a essayé de le faire et qu'on fait, pas qu'essayer. Qu'on fait sur d'autres biens fonciers de faire, de partager d'un côté les commerces, de l'autre le logement social. Ces deux biens, il n'était pas possible. Le bailleur social qui a visité les locaux n'a pas jugé possible de faire du logement social pour deux raisons :

Pour celui du bar parce qu'il n'y avait pas possibilité de détacher, de faire deux entrées, une pour le logement et une pour le commerce. Ce n'est pas possible. Le deuxième pour celui du 19, avenue Frédéric-Mistral, il n'était pas possible d'aménager à l'étage supérieur parce que les chambres étaient trop petites et ce n'était pas conforme.

Il n'était pas possible d'aménager un logement social à l'étage et un commerce en bas, même si l'accès là, en revanche, était possible. Donc, au vu des décisions du bailleur social, l'EPF se retourne vers la collectivité, comme c'est prévu dans la convention qui a été signée d'ailleurs entre l'EPF et la commune d'Ensues-la-Redonne pour savoir s'il est possible, si la collectivité peut racheter le bien, chose qui a été faite. Est-ce que j'ai répondu à la question ?

John LANNE :

Oui, en partie mais oui et non. L'EPF, que l'on soit bien d'accord, il engage de l'argent sans faire d'études, à un prix qui est donc celui qu'on connaît, qui est notifié sur la délibération.

Fabienne REMANT DOLE :

C'est le prix, excuse-moi juste, vu que ça ne fait pas débat, c'est bien qu'on le précise. C'est le prix du marché. C'est souvent le prix qui est demandé par le vendeur.

John LANNE :

Jusque-là d'accord. Donc ils engagent de l'argent public, sans avoir fait d'études préalables, sur un projet, le vôtre. Encore une fois, parce que vous, d'après ce que tu expliques Fabienne, si on a bien compris, c'est la municipalité qui dit c'est bien là, on voudrait qu'il soit racheté au nom de la commune ou pour la commune, enfin bon peu importe comment c'est tourné, mais en tout cas dans l'intérêt du projet de la majorité municipale. Mais c'est bien mais vous-même, vous ne les connaissez pas en fait. Vous visez un ou deux biens sans savoir exactement à l'intérieur ce qu'il y a, alors que vous partez avec une idée de projet qui n'est finalement pas réalisable ? On essaie de comprendre.

Fabienne REMANT DOLE :

Quand on vise un bien, on ne joue pas aux fléchettes. Il est évident que quand on prend un bien, c'est par rapport à sa situation géographique dans le village. Là, on avait le 9 et le 19, ça rentre complètement dans ce projet du réaménagement et revitalisation du centre du village qui est un projet qui est en œuvre sur la table depuis très longtemps.

Mais c'est un projet sur lequel, on est obligé d'avancer les pions petit à petit. Ce n'est pas nous qui sommes maîtres de la vitesse où les pions avancent. On est aussi obligé, pas obliger c'est comme ça, pour que le bien soit à vendre, il faut qu'il soit intéressé, etc.... Donc ça effectivement ce n'est pas un jeu de fléchettes. Si on a visé ces deux biens là, c'est parce que du fait de leur situation et des projets que nous avons, voilà, ils étaient de fait dans le centre-ville, dans la réhabilitation de la place Autès et



dans le réaménagement du centre du village avec l'arrivée de commerces différents, on ne pouvait pas fermer là-dessus.

L'EPF, ils sont donc sollicités par la mairie dans le cas de ce projet-là. Eux, de toute façon, ça ne leur reste jamais sur les bras ou savoir ne pas quoi en faire. C'est dans la convention. Donc ils achètent le bien qui est proposé au prix, j'insiste du vendeur. Sauf si, bien sûr, le vendeur pour un bien de vingt, il en demande quatre-vingt. Donc au prix du vendeur.

A la suite de ça, quand l'étude est faite, si c'est dans le cadre de la convention, si le logement social, le bailleur social qui a été identifié, ne peut pas y travailler. Du coup, il dit nous l'EPF, ce bien, on n'en veut pas et la commune peut le racheter et c'est ce qui a été fait.

John LANNE :

Alors oui. Mais ce qui interpelle encore une fois, c'est très bien le parcours, ça, c'est compris.

Mais tu dis, ce n'est pas nous qui sommes maître. Tu dis à un moment donné, ce n'est pas nous qui sommes maîtres dans ton explication. D'accord, ce n'est pas un jeu de fléchettes, ce n'est pas, ça d'accord. Mais, oui, mais pour autant c'est la municipalité qui communique les biens à l'EPF, l'adresse des biens à l'EPF pour pouvoir les acquérir. D'accord. Donc dans la mesure où la municipalité.

Michel ILLAC :

Je vais vous répondre, je vais tout vous répondre. Je vais tout vous expliquer.

John LANNE :

Je finis juste ma question et après...

Michel ILLAC :

Vous allez voir ça va être clair.

John LANNE :

Et donc, dans la mesure où les biens ont été ensuite acquis par l'EPF, ne l'énerve pas, elle veut peut-être parler, vous la laisserai, ah ! ça va. Ne le noter pas ça, on s'aime bien. Non, ce que je veux dire, c'est qu'à un moment donné, la municipalité a misé sur un projet, après le coût du projet, oui, ça répond à la redynamisation etc. Très bien, mais on partait quand même aussi sur deux logements sociaux, plus du commerce. Finalement, on a plus de logements sociaux, on a plus que du commerce. Donc on ne répond pas favorablement au projet, ça c'est clair. Et dernière question, est ce que ces deux logements faisaient partie du plan triennal que vous avez signé lorsque vous étiez face au préfet?

L'engagement que vous avez pris au nom de la commune dans le cadre de la réalisation d'un certain nombre de logements sociaux pour diminuer la pénalité que nous payons.

Michel ILLAC :

Alors l'explication, l'EPF, il faut que chacun comprenne ce qu'est l'EPF. L'EPF est un établissement public foncier qui vit avec des recettes de l'état. Une part du reversement de la taxe d'aménagement et les pénalités, une part des pénalités que les communes payent parce qu'elles n'ont pas réalisé le logement



social. Tout ça, ça va à l'EPF, c'est pour ça que quelqu'un a dit, c'est un établissement qui est riche. Oui, c'est un établissement parce qu'il y a beaucoup d'argent sur les trois leviers que j'ai donné.

Donc l'EPF, il se doit et nous travaillons avec lui en permanence, il se doit de, dès qu'une commune a une DIA, je dis bien il y a une DIA, une demande d'intention d'aliéner, ça veut dire qu'il y a un bien qui se vend. Il y a un compromis qui est fait avec un propriétaire et un éventuel acheteur. Avec un prix, il se doit de s'exprimer, en fonction de France Domaine.

Il nous sollicite, nous, nous disons nous avons le projet. Nous travaillons avec l'EPF sur ce projet de cœur de village. On est intéressés, on a envie de faire du logement. Alors pourquoi on n'attend pas les études etc. Quand il y a une DIA, il y a un délai et dans ce délai qui est de deux mois maxi, il est impossible de pouvoir faire les analyses, faire toutes les mesures, toutes les préconisations pour savoir ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire et ce qu'il y a mieux de faire, ou il n'y a pas mieux de faire et en plus c'est un projet global, puisque nous, on a signé une convention avec l'EPF qui est sur un territoire qui a même été étendue. Donc, c'est un projet global avec les endroits... L'essentiel, c'était d'acquérir les biens par le biais de l'EPF et après de voir ce qu'on peut faire.

Mais il y a des endroits où on ne devait pas faire du logement. On va le faire. Il y a des endroits, vous voulez faire du logement, on ne pourra pas en faire, etc. Donc aujourd'hui, il n'y a pas de problème. l'EPF, il est là pour ça. L'engagement, la commune quand elle demande à l'EPF que l'EPF achète pour le compte de la commune, il porte le foncier. Au bout de cinq ans, si le projet que l'on a, ne va pas à sa fin, la commune est tenue de racheter le bien à l'EPF, alors ça veut dire qu'ils ne font qu'une avance d'argent. Voilà. Je peux vous citer une ville comme LARAGNE, où, il y a quelques années, il y avait eu un bien qui avait été vendu 1 million d'euros.

La mairie de LARAGNE avait voulu acheter le bien, elle a demandé à l'EPF de l'acheter. Et puis, malheureusement, le projet qui était de faire un centre médical et il y avait je crois une banque, n'a pas été voué. L'EPF a obligé la ville de LARAGNE qui s'est mise en grande difficulté à acquérir le bien pour 1 million d'euros et il ne savait pas qu'en faire.

Donc nous, aujourd'hui, on est dans cette dynamique. L'EPF, c'est cet outil qui nous permet à toutes les villes de porter du foncier en rapidité avec de l'argent, avec la possibilité financière pour qu'on puisse après regarder. Et après on regarde, on regarde. Il y a des études, il y a des diagnostics, le bien il est bien ou il n'est pas bien, tout compte fait, on pouvait faire, ben non, le plafond n'est pas bon.

Comme l'a dit tout à l'heure, clairement, et je crois que c'était suffisamment clair, Fabienne. Les chambres étaient trop petites et donc bien voilà, on n'a pas pu. Donc voilà, les bailleurs ne sont pas d'accord pour faire un logement social là. Donc aujourd'hui c'est bien, on les rachète pour faire autre chose. Vous avez posé une question sur le prix, on le rachète au prix que l'EPF l'a acheté avec un petit peu de delta puisqu'il y a eu quelques dépenses.

Par exemple, pour le bar, il y a eu consolidation du balcon parce qu'il y avait un risque d'effritement. Il y a eu deux ou trois bricoles. On paiera aussi ça l'EPF. L'EPF, il doit récupérer et nous après, avec ce bien qu'on va acquérir avec la délibération que l'on va valider aujourd'hui, ça nous permettra d'engager avec autre chose qu'un bailleur puisque ça ne sera pas du logement, des commerces ou de l'activité, les négociations pour faire ce qu'on appelle un bail à réhabilitation qui permettra, si la personne fait les travaux, d'aménager ce bail sur une certaine durée avec un prix de loyer en fonction des frais qui auront été faits. C'est ce qui sera fait sur ces deux biens. C'est ce qui sera fait par le biais de l'EPF et du bailleur sur les biens d'en face, parce que là, il y a du logement et il va rester du logement en haut. Voilà, ce n'est pas plus compliqué que ça. Alors on va être propriétaire des locaux, on va trouver avec..., on est



déjà en discussion avec des activités, des commerces qui ont envie de s'installer ici et on va trouver le meilleur bail à réhabilitation pour qu'on puisse faire, faire les travaux par cette personne qui s'installe et nous instaurer un loyer sur une certaine durée qui correspond à ce qu'il faut.

John LANNE :

Alors, ce que vous nous expliquez, Fabienne, l'avait très bien expliqué, on l'avait très bien compris. Mais il y a trois questions auxquelles vous ne répondez pas : le coût de l'opération finale, au-delà de ce que la commune va racheter à l'EPF, le coût de l'opération finale, c'est à dire avec les travaux que vous envisagez de faire plus ou moins ? Première question.

La deuxième question : Est-ce que ces deux logements étaient intégrés au plan triennal que vous avez signé avec le préfet ?

Troisième question : Comment est-ce qu'on explique aujourd'hui dans cette convention que ces montants, les 205 000€ et les 405 000 € seront majorés des frais de 25 165,84 € avancés par l'EPF. Comment est-ce qu'on l'explique ça ? Pourquoi, est-ce qu'on peut le voir comme une pénalité à quelque part, alors ce n'est peut-être pas ça. Il y a certainement une explication. Comment est-ce qu'on l'explique ? Et s'il vous plaît, Si vous pouvez répondre aux deux précédentes questions ? Parce que je pense que...

Michel ILLAC :

Rapidement, on ne sait pas ce que ça va coûter. Aujourd'hui, c'est l'achat. Vous prenez le bar, le bar, il a été acheté 205 000 € par l'EPF, il y a eu quelques travaux qui ont été faits. On rajoutera les travaux et on rachète le bar. Demain, on a déjà engagé une discussion avec des commerçants possibles. Eux, ils ont un business plan avec, ils savent ce qui va le faire en réhabilitation, façade et étanchéité, tout ce qu'on veut, travaux à l'intérieur. En fonction de tout ce qu'il y aura à l'intérieur, ce que ça va coûter. On aura avec notre notaire et le commerçant la définition de mis en réhabilitation qui permettra de dire sur combien de temps avec un loyer de combien en fonction de ce qui sera fait. Ça dépend de ce qu'ils vont faire. Donc ce n'est pas plus compliqué que ça.

La Ville, elle achète, elle porte ça et c'est pour ça qu'on va chercher aussi un peu pour se faire aider au département et qu'on demande des subventions. Voilà pour cette partie-là. La deuxième question ?

John LANNE :

Est-ce que ces deux logements étaient intégrés dans le quota que vous avez annoncé au préfet lorsque vous avez signé le plan triennal ?

Michel ILLAC :

Non, Aujourd'hui, le plan triennal il date d'avant, il est sur trois ans et il a été discuté en fin 2024 pour 2025, 2026 et 2027. Donc ce n'est pas dedans. Aujourd'hui, on a dit qu'on allait essayer de faire. On avait donné un volume comme ça, mais on n'a pas donné précisément ce bien, ce bien, ce bien voilà.

C'est pour ça qu'aujourd'hui, en plus, ce n'est pas un engagement que j'ai pris, c'est le préfet, ça ne marche pas. Tout ça, c'est comme ça. C'est le préfet qui vous dit, il vous reste tant de logements à faire dans les années qui viennent. Mais les trois prochaines années, vous allez en faire tant etc... Après il vous impose et vous demande après.



Nous le PLH, effectivement, on a donné un nombre parce que on a pensé qu'on pouvait, ça peut évoluer demain parce qu'il y a des biens qui vont se vendre, où ça peut monter un endroit et diminuer là, puisque là, on avait pensé faire un logement et on ne le fera pas. Voilà.

Voilà pour ça. Autre question c'était ?

John LANNE :

La dernière donc comment est-ce qu'on interprète, enfin comment est-ce qu'on doit interpréter les 25 165 € qui doivent être remboursés ? Les frais majorés ? La majoration des frais de 25 165,84€ avancé par l'EPF, comment est-ce qu'on interprète ça ?

Michel ILLAC :

Je vous ai répondu juste avant, la consolidation du balcon, quelques travaux de mise en sécurité, c'est ces travaux entre le moment où l'EPF a acheté à l'état et le moment où nous... Parce que quand l'EPF il achète nous derrière, on est, on est responsable. C'est nous qui assurons, c'est nous qui devons gérer le bien entendant que... Eux, ils ne font que porter du financier. Et à ce moment-là, ben vous avez vu. il y a eu d'ailleurs sur Facebook, je ne raconte pas que des bêtises, j'avais expliqué la chose.

Voilà, c'est pour ça. C'est les travaux qui ont été fait entre temps. En mise en sécurité surtout.

Frédéric OUNANIAN :

Ça me fait plaisir Fabienne, que tu parles de pions, ce n'est pas un jeu de fléchettes. Mais c'est un jeu de pions, un jeu de dés. Moi je comparerais au Monopoly, c'est à dire que, on avance, ça, j'achète, à Frédéric-Mistral, j'achète, j'arrive chemin du Puy, ah j'achète, ah il ne vend pas, mince, on va se débrouiller, on va acheter quand même.

À côté de l'église aussi. Le terrain de la famille VERRA. J'achète, il ne vend pas, mais j'achète quand même. Après, on passe, laisse-moi finir Fabienne s'il te plaît. Rue de l'Église, il y a un petit, il y a un petit garage à ça, je n'achète pas. Tu sais le Monopoly, tu te rappelles quand tu étais enfant ? Et à la gare ça ne m'intéresse pas, ça je n'achète pas. Et des fois, il y a la carte chance. Bingo, c'est bon et des fois la carte, la case prison, tu vois. Mais avant d'aller en prison, souvent on se retrouve devant le tribunal aussi, tu vois. Plaisanterie mise à part pour revenir sur cette réunion publique puisque c'est des sujets qui sont vraiment importants, la population a écouté, la population s'est exprimée pour certains, il y a eu pas plus de dix questions. Dix questions à titre individuel ou avec la partie de claquettes. Tout le monde est sorti satisfait. Alors, je vous rappelle quand même quelques-unes de ces questions qui a eu lieu le jour de la réunion publique : Est ce qu'il y aura des conteneurs enterrés ? Alors vous avez fait venir un super technicien et voilà, celui-là je sais d'où il venait. Il était très fort et il connaissait la voirie, mais il connaissait un petit peu aussi le pluvial. Ils connaissaient aussi les eaux usées. Alors bien sûr, les conteneurs enterrés on en mettra là où c'est possible, le pluvial ? bien sûr on va régler les pluies annuelles, mais pas décennales. C'est vrai que les pluies annuelles, on va les régler, mais elles sont déjà réglées les pluies annuelles. C'est les pluies décennales qu'il faut régler. Les égouts ? On verra la fumée, on verra là où ça pêche.

Mais ça fait 20 ans qu'on en voit la fumée mais qu'on ne trouve pas la solution, tu vois ? Et on a l'impression que finalement, à cette réunion que toutes les demandes, ah ben oui une personne aussi qui voulez acheter, qui voulez acheter un bout de terrain, bien sûr madame, vous allez pouvoir acheter, il n'y aucun souci.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Bessec
Levraut

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Et quand ? Demain matin, ça y est on a acheté, il y a juste les études à faire, vous allez pouvoir... et tout le monde est ressorti, finalement, tout le monde, presque au moins les dix personnes qui ont posé leurs questions sont ressorties heureuses. Mais les quatre-vingt autres qui étaient dans la salle, elles ne sont pas restées, elles ne sont pas heureuses.

Pourquoi, elles ne sont pas heureuses parce que vous ne savez pas où vous allez pendant six ans sur ce projet-là, plan A, plan B. Le plus important, c'est le plan C. Alors c'est quoi le plan A, le plan B. Vous avez attendu six ans, six ans, et peut-être même plus, pour aller voir les deux familles. Alors je ne citerai pas les noms, il y en a un qui est dans la salle et il se reconnaîtra. Pendant six ans, vous n'avez pas osé aller voir ces familles là pour leur dire et bien on veut vous acheter votre terrain, c'est le terrain qui est à côté de l'église, pour faire quoi ? pour faire du parking, pour faire un potager, pour faire un espace vert.

L'autre terrain qui se trouve chemin du puits, là c'est pareil, vous ne l'avez pas rencontré, vous avez envoyé un des émissaires pour leur mettre un petit peu la pression et vous n'êtes pas allé les rencontrer ces gens-là. Parce pour eux il fallait faire du pluvial, bien sur pour lutter contre les orages décennaux, il fallait faire chemin du puits un bassin de rétention comme au « cochonnier », derrière la pharmacie en bas du village et d'un coup le technicien qui est venu, il a dit et bien on n'y arrivera pas, donc ces terrains, on en a plus besoin. Donc je continue à acheter. Je ne sais pas ce que je vais faire, mais quand on achète au niveau communal, c'est qu'on empêche des projets privés aussi à faire. Il y avait des privés qui avaient des projets pour parler sur le terrain, sur le coquinet, qui avaient des projets d'intérêts publics, pas des intérêts forcément privés.

Alors plan A, plan B, c'est ben, oui, les deux propriétaires vendent et deux propriétaires ne vendent pas. Rassurez-vous, on fera que huit, dix, douze logements sociaux. Ce que vous oubliez de dire dans vos trucs, dans cette réunion, c'est qu'on a signé un avenant avec 60 logements sociaux. Mais ça, vous avez vu qu'il y avait la grogne dans les 60 logements sociaux ? l'avenant Fabienne.

Il existe, ça ne s'est pas annulé que je sache. Si vous ne vouliez pas prendre de gré ou de force les terrains aux personnes ces deux terrains là, vous auriez été force de proposition à la modification n°4 du PLU, vous auriez levé les emplacements réservés. Ça aurait été un axe fort en disant les gens ne veulent pas vendre, ok, ils ont le droit, ils vont garder leur propriété, on va lever ces emplacements réservés. Mais non, vous ne les avez pas levés ces emplacements réservés. Alors quand je parle du plan C, c'est quoi ? si vous voulez qu'on vous donner quitus pour un nouveau mandat Et là vous aurez les mains libres pour faire ce que vous avez envie. 60 logements sociaux comment vous, vous êtes engagé ? Et comme Monsieur LANNE, l'a très bien dit. Quels engagements, vous avez pris au préfet ? Ben le préfet, cher ami, il a ça dans les mains le préfet, 60 logements et ils se feront si la population décide de faire confiance à cette équipe qui ne sait pas trop où elle va. Pendant six ans, ce projet, il n'a pas avancé. Ce n'est pas un manque de connaissance. Parce que bon, ça vous amuse de me critiquer, il a des manques de connaissance. Il a peur, il ne parle pas. Je vous rappelle qu'à trois reprises, vous m'avez donné la délégation de premier adjoint sur ce dernier mandat, j'avais la délégation aussi de l'aménagement urbain jamais j'aurais accepté une telle gabegie. Parce que c'est vraiment une gabegie ce que vous faites. Même vous, vous ne savez pas où vous allez. Voilà.

Fabienne REMANT DOLE :

je vais répondre en partie. Je ne sais pas si tu pourras répondre. Je voulais prendre des notes. C'est vrai que ce n'est pas toujours bien. Et j'entends la critique de parler en faisant des images de jeu parce qu'on n'est pas un jeu. Et j'en fait amende honorable et j'enlève mes fléchettes et mes pions. Quand je



disais que les pions avancent lentement, c'est qu'effectivement, dans le jeu du Monopoly, il y a une chose que tu as oublié, c'est que dans la règle du jeu, il n'y a pas d'expropriation et ce n'est pas parce qu'on met effectivement un morceau de terrain.

Alors on m'arrêtera si je me trompe ?

Frédéric OUNANIAN :

Alors je t'arrête parce que tu te trompes. C'est dommage qu'il n'est pas là, Monsieur GLORIAN parce que Monsieur GLORIAN, a une réunion de concertation et je la mets entre guillemets. Il a parlé d'expropriation, il fait toujours partie de votre équipe où lui aussi, il a basculé du côté de Monsieur John LANNE, Monsieur GLORIAN à cette réunion de concertation sur le cœur de village, a dit si on n'y arrive pas de gré ou de force par l'expropriation, ok, alors c'est dommage, il n'est pas là et il n'est pas là comme celui qui m'a remplacé au développement urbain, aménagement urbain. Il n'est pas là aussi pour s'exprimer avec la pression qu'il met aux riverains, parce que bon il est un petit peu de la famille et des amis des autres.

Fabienne REMANT DOLE :

Alors j'avoue que là, on aborde des propos que je ne peux pas répondre. Je ne sais pas si certains mettent des pressions dans la famille et je ne sais pas. Non, je ne sais pas. Donc je maintiens quand même ce que je voulais dire. Quand je disais que les pions étaient longs à avancer, c'est parce qu'effectivement il faut encore qu'il y ait des biens qui soient et qu'ils soient sur le marché de la vente et pour arriver à faire, à écrire un projet complet, il faut attendre que les uns et les autres soient d'accord. C'est pour ça. Je ne pense pas. Michel, peut-être me confirmera le contraire à ce moment-là, je ferai de nouveau, amende honorable, parce que s'il y a quelqu'un qui n'a pas honte de se tromper, c'est bien moi.

Je suis tout à fait capable de dire excusez-moi, là je me suis trompée. Bon, là, à priori, on a parlé, on n'a pas, jamais à aucun moment, Michel me fait oui, de la tête, parlez d'expropriation, mais bien de positionnement. C'est à dire si à un moment donné, ce terrain est à vendre, on sait que c'est nous qui l'achèterons.

Frédéric OUNANAIN :

Vous le savez qu'il n'est pas à vendre, il est là.

Fabienne REMANT DOLE :

Excuses moi, oui et ben n'empêche qu'au niveau du PLH, on a mis à un moment donné sur ce terrain-là une option. Idem pour

Frédéric OUANANIAN :

Là tu en as 60 de logements, où ils sont passés les 60 logements ? ou ils sont passés ?

Michel ILLAC :

Allez, on va revenir sur l'essentiel puisque l'objet c'est d'acquérir, d'acquérir assez de biens qui étaient achetés par l'EPF et qu'on a envisagé ensemble de pouvoir faire du logement ce n'est pas possible. Donc on va acquérir les biens pour faire autre chose, dans les règles, dans les règles de l'art. Bien entendu. Fabienne, oui ?

**Fabienne REMANT DOLE :**

Il y avait quand même aussi une chose que je voulais dire à Frédéric, on parlait de jeu de claquettes, par rapport à cette réunion du cœur du village.

On a eu quand même des personnes, alors peut-être qui se sont fait doucement rouler. Je suis étonnée parce que l'idée de certains, on était quand même satisfaits d'avoir, de s'être senti écouté. Et les modifications du plan A, du plan B, du plan C, c'était bien par rapport aux réflexions....

Frédéric OUNANIAN :

Et le permis des 60 logements qui sont marqués dessus. Voilà, ils sont où ?

Fabienne REMANT DOLE :

Tu sais que moi j'ai horreur qu'on mélange tout. Là on parle de la réunion, c'est toi qui l'as abordé. Ce n'est pas moi en disant qu'on avait fait une partie de claquettes sur la réunion du centre du village. Non, je te dis point, on passe après à un autre sujet, tu parles des 60 logements qui est un rapport sans avoir un rapport avec la réhabilitation.

Mais fait, je pense que là tout le monde est d'accord sur la nécessité de la réhabilitation du cœur du village. Je pense que là, on fait quand même l'unanimité. Pour ce qui est des 60 logements. Alors c'est vrai que là de ce fait, Michel, saurait quand même mieux l'expliquer que moi. Mais je crois qu'il a déjà abordé le thème en disant que c'est un engagement qui a été pris par le préfet et vis à vis du préfet en disant, on s'engage à faire des logements. Parce que vous savez très bien que...

Frédéric OUNANIAN :

Mais Fabienne tu racontes des bêtises là.

Fabienne REMANT DOLE :

Mais laisse-moi finir. Vous vous tromperez après, vous me direz, vous me laisser finir s'il vous plaît. Jusque-là, moi j'ai fait. Il y a quand même au niveau des communes alentours. Je m'énerve rarement, mais voilà. Vous savez que quand même, au niveau de la politique, ce que regarde le préfet, c'est qu'il y est une mobilisation des municipalités pour s'engager dans le logement social.

On voit les communes autour de nous. Certaines ne sont pas dans la même dynamique que nous. Alors effectivement, les 60 dont on me parle de façon régulière, là, je laisserais Michel répondre alors un peu mieux que moi, là-dessus, ce n'est pas quelque chose qui est gravé dans le marbre, mais peut-être, qu'il va dire le contraire. Je ne sais pas.

Moi, je l'ai entendu comme ça. Pour avoir même si ce n'est pas forcément politique, travailler dans mon orientation sur ces engagements-là. Après, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a, c'est à dire qu'il faut que la politique de la commune, ce qu'on essaye de faire, soit toujours vers le logement, c'est à dire quand on peut faire, on fait. Les 2, et le 19, on ne peut pas, ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est le bailleur social. On ne peut pas, on ne peut pas faire, on passe après à autre chose. Alors pour l'histoire des 60, je te laisse se répondre.

Michel ILLAC :

Pour moi d'abord, dans les propos qui ont été tenus, je m'insurge avec une tranquillité sur les propos que vous tenez par rapport à deux des élus de ma majorité, un élu qui n'est pas là, qui mettrait des



pressions. Je ne sais pas de qui vous parlez, ce n'est vraiment pas juste que vous puissiez parler comme ça. Voilà, c'est inadmissible. On met des pressions à personne. Première des choses. Un autre élu aurait pu parler à un moment donné dans une réunion d'expropriation ou autre. C'est son droit, c'est l'expression des uns et des autres. Ce n'est pas ce que la municipalité dit et ce n'est pas ce que le maire qui parle dit et il n'y aura pas d'expropriation.

Les deux propriétaires des deux biens en question ont été sollicités. Il y en a un qu'on a rencontré et ce n'est pas le monsieur qui a mis la pression. J'y étais lorsqu'on l'a rencontré. Vous n'avez pas tout. Donc ne dites pas n'importe quoi. Mais on va rester là. Et inadmissible que vous puissiez accuser un de mes élus qui a une probité entière et que je mets en valeur en tenant des propos comme ça.

Ça c'est inadmissible. Je le dis. Voilà. Sur les 60 logements, ce n'est pas compliqué. L'établissement public foncier, je vous l'ai dit, je le répète, c'est un établissement public qui est là pour porter le foncier pour la commune, pour nous aider à acheter ce qu'on ne pourrait pas acheter. Sauf qu'il a beaucoup d'argent, je vous l'ai dit tout à l'heure. Je vous ai dit d'où venait l'argent avec lequel il travaille.

Sauf que L'établissement public foncier, il a besoin à un moment donné, de par l'état qui sont donneurs d'ordre, de parler de ça, d'avoir des autorisations de porter pour les communes un volume, un volume de projets et d'argent en fonction de l'engagement et c'est ça. Donc on avait un engagement de l'EPF sur quelques logements avec un montant en ayant mis ce pavé de 60 qui se feront un jour peut-être ou peut-être pas. Aujourd'hui, vous savez, à chaque jour, ce n'est pas.

« inaudible »

Demain, il se vend un bien dans le village et bien on se posera la question d'un bien qui est un peu ancien, qui est dégradé, d'en faire un bien qui est propre, beau, bien, bien isolé pour les gens qui en ont besoin et qui pourront le payer moitié prix, donc ça je trouve que c'est une bonne chose et on va continuer.

Donc a mis 60 parce que ça a permis à l'EPF de s'engager à hauteur de, je parle sous couvert de ma directrice générale des services, pas loin de 10 millions d'euros alors qu'on était qu'à trois 3 millions et demi à peu près, 5 à 8. Voilà, voilà, donc voilà. Donc c'est pour ça. Donc aujourd'hui, il n'y a pas un engagement de faire 60 logements sociaux.

Il y a un engagement de dire qu'on va travailler pour faire du logement social dans le temps et ce qui permet à l'EPF de continuer à nous accompagner. Sinon on ne pourrait pas. Voilà, voilà, c'est le fonctionnement de l'EPF. Vous devriez le savoir. Vous avez été adjoint à l'urbanisme, mais vous ne connaissiez pas. Voilà, voilà, on va rester là, on va passer au vote et on aura l'occasion...

Fabienne REMANT – DOLE :

Attends, juste quand même aussi parce que bon, on a critiqué un élu, un conseiller pour lui prêter des missions, des intentions qu'il n'avait pas. On n'y est pas, on est tous logés à la même enseigne, élus ou pas élus. Il y a eu effectivement un bien, un garage qui était à vendre dans le centre du village, qui n'a pas été préempté par la mairie.

Donc ce garage était en copropriété avec la maison où j'habite, donc je suis directement concerné. J'aurais presque préféré qu'il soit préempté par la mairie, mais ça n'a pas été fait, tout simplement parce que c'était en copropriété et que la mairie ne s'engage pas sur une copropriété. Et ce n'était pas le seul cas. On a eu d'autres cas, je crois au niveau du côté voilà.



Donc c'est pour ça. Alors je reviens au respect de tout à l'heure. Arrêtons de lancer vous savez, les petits trucs-là qui s'insinuent et qui glissent de partout et qui après ça fait une rumeur énorme. Mon opéra favori, c'est le Barbier de Séville. Il y a un air comme ça qui débarque tout doucement, puis après ça fait un peu comme ça. voilà. Donc il n'y a pas, je veux dire, on est tous logés à la même enseigne.

S'il n'a pas été préempté ce garage, c'est parce qu'il était en copropriété. Donc ce n'est pas parce que c'était Fabienne REMANT- DOLE qui habitait au-dessus. Voilà. Donc il ne faut pas insinuer des choses, quand on ne connaît pas les tenants et les aboutissants. Pardon.

Aurélie POTIER-DORCHY :

Oui je voudrais juste prendre la parole. En fait, j'ai un peu mal pris effectivement, la réunion publique dont on parle la semaine dernière.

Je l'ai un peu pris pour moi parce qu'en fait, c'est moi qui avais signalé les 60 logements sociaux lors d'une réunion publique sur le centre village. Et en fait, c'est la parole de Monsieur le maire qui m'a quand même, qui nous a rabaisé, puisqu'il a dit lors de cette réunion je n'ai jamais parlé de 60 logements sociaux.

Vous voyez, on en fait que douze ? C'est vos propos, que vous avez tenus en réunion publique devant la centaine de personnes. Donc bien sûr, je l'ai pris pour moi puisque, comme le rappelle Frédéric, cette fameuse convention que vous avez signée l'année dernière, parce que c'est vous qui l'avez signé, la convention. Et vous êtes allés dire malgré tout, donc un mensonge.

Vous êtes allé, si, si, c'est un mensonge. Vous êtes allés dire que nous avions raconté n'importe quoi et qu'il n'était jamais question de 60 logements sociaux. C'est les mots que vous avez employé lors de cette réunion publique et moi, je l'ai pris pour moi. Je me suis dit mais mince, j'ai bien lu le document. On a voté, alors on ne l'a pas voté cette délibération, je vous rassure, puisque en fait, c'était le 2 avril 2024 et on était sorti. C'était au moment où il y a eu l'incident avec Monsieur OUNANIAN. OK ? Donc on était sorti. Et vous vous êtes empressé de passer toutes les autres délibérations, certes, donc normalement on aurait dû effectivement couper court et repasser ces délibérations au conseil suivant, ce qui n'a pas été fait. Mais en tout cas vous avez voté cette délibération, vous avez signé le document où il est bien noté 60 logements sociaux et par contre en réunion publique, vous avez effectivement et je le redis, menti aux 100 personnes.

Je l'ai montré moi, il y avait des gens à côté de moi. Je leur ai montré le document et vous avez dit mais on n'a jamais parlé de 60 logements sociaux. Voilà ce que vous avez dit en réunion publique

Michel ILLAC :

Ecoutez, je viens de vous l'expliquer. Si vous voulez, on peut faire une séance, y compris même avec des responsables de la TD qui vous expliqueront ce qu'est le droit de préemption, ce qu'est le rôle de l'EPF et comment les choses, elles fonctionnent.

Aujourd'hui, je le répète, ce sera la dernière fois parce que je ne veux pas le répéter tout le temps, que les 60 logements qui ont été mis dans cette convention avec l'EPF, c'est pour permettre à l'EPF d'aller dans un volant d'aide beaucoup plus important et pour ne pas être coincé et ne pas avoir des biens qui nous échappent. Parce que l'EPF ne peut pas préempter, parce qu'il n'en a pas l'autorisation, parce que l'État le commande, il lui dit là...



Madame POTIER-DORCHY :

Inaudible sans micro

Michel ILLAC :

Oui, mais demain il y aura peut-être, deux ou trois logements qui se vendront dans la commune s'ils ne sont pas en copropriété, puisque c'est une règle qui effectivement a rappelé Fabienne.

Ou peut-être qu'on préemptera, qu'on fera trois logements de plus ?

Madame POTIER-DORCHY :

Inaudible sans micro

Michel ILLAC :

Oui, oui, mais je vous parle du centre de village. On a étendu, parce qu'il fallait à la fois l'étendre, parce que si on voulait faire quelques logements en plus, il fallait avoir un peu plus d'espace avec capacité à préempter. Et aujourd'hui, on le fait tranquillement.

Voilà, et vous regardez le tableau qui a été fourni dans le power point qui est public, vous verrez qu'il y a plusieurs options avec plusieurs deltas de logements. Les choses elles sont... et à aujourd'hui et demain sera encore un autre jour. Je crois qu'on va en rester là parce que je ne vais pas vous expliquer que...

Madame POTIER-DORCHY :

De voilà, les oppositions, c'est pour expliquer qu'on n'est pas, qu'on n'est pas, qu'on, peut-être que l'on interprète mal soi-disant la convention, mais non, nous n'avons pas mal interprété la convention. Non, pas du tout, parce que la phrase, elle, est vraiment correcte. Vous pourrez la relire si vous voulez. Mais c'est cette petite phrase qui me... Moi je l'ai, franchement, je l'ai pris pour moi. Et franchement, j'ai trouvé que ce n'était pas normal de mentir comme ça en disant, mais on n'a jamais parlé de 60 logements sociaux, mais si parce que vous l'avez signé ?

Michel ILLAC :

Ecoutez, je crois que je crois que vous n'avez toujours pas compris l'explication avec l'engagement dans la convention avec l'EPF, le préfet, le nombre de logements qui seront fait et qui pourront être fait dans l'avenir avec l'engagement du portage financier de l'EPF. Si vous voulez, on en parlera spécialement ensemble.

Robert FHAL :

Je vais prendre la parole. Excusez-moi, juste pour les gens qui sont là, que vous prenez pour des idiots Monsieur le maire.

Je vais lire la phrase : « Le nouveau périmètre permettra de réaliser une opération d'ensemble comportant 60 logements en locatif social, des équipements et des commerces. » Voilà pour que les choses soient claires Messieurs, Mesdames, il est bien question de 60 logements sociaux. Il est bien question d'un agrandissement du périmètre pour ce fameux projet phare, ce fameux projet phare qui n'est toujours pas sorti de terre et qui a des chances qu'il sortira par la terre d'ailleurs.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Besoin
Levraut

Mais c'est surtout ce qu'on oublie de dire, c'est que ce sont des décisions qui sont prises sans votre accord, Messieurs, Mesdames, les habitants, et encore moins sans l'accord des gens qui ont vu un projet avec leurs terrains, leurs maisons et à la place de leur terrain, il y avait un parking. Effectivement, ce sont des comportements très peu courageux.

Alors quand on dit qu'il y a un élu parmi nous qui a mis la pression, on ne l'a pas inventé. C'est la personne qui a subi la pression qui nous l'a raconté. Donc si vous avez, si vous avez envie de savoir si c'est vrai ou pas, faites comme vous avez fait avec Monsieur VERRA, courrez lui après avec une carte de visite à la main et convoquez le dans votre bureau, Monsieur VERRA, quand vous nous avez parlé de ce terrain, Monsieur le maire, j'étais dans votre équipe et j'ai été surpris de savoir que vous aviez réussi et je vous ai trouvé, pour moi, un grand négociateur, je me suis dit c'est pas possible, il a réussi à choper ce terrain, mais tout le monde le veut ce terrain et c'est vous qui l'avez eu. C'était génial. Moi, j'étais content, mais je vous ai dit il est d'accord, bien sûr qu'il est d'accord ma fois. Mais en fait vous m'avez pris pour un con, Il n'a jamais dit oui et vous ne lui avez jamais demandé en fait, voyez. Et là le rôle d'élu, il intervient, on défend ce genre de personnes, vous voyez et on ira s'enchaîner à son portail, moi je le ferai. Vous ne toucherez pas à ce terrain, ni pour faire un parking, ni pour faire un jardin partagé, ni quoi que ce soit.

Pareil pour Monsieur CHAFFORT Il ne veut pas que vous lui preniez son terrain. Pourquoi vous lui mettez la pression comme ça ? Il ne veut pas. S'il ne veut pas, laisser le tranquille, il ne veut pas. Voilà, Madame, Monsieur, Madame LACHAISE à côté, vous avez muré une maison, sa maison enfance. Elle en pleure. Vous, vous vous en foutez, ce n'est pas chez vous, vous vous en foutez.

Vous vous dites que c'est pour le bien, le bien commun, mais les gens, les gens, ils ne savent pas de quoi vous leur parlez. Vous n'achetez par ci, par là. Ah ben non, lui je le connais, je ne vais pas lui prendre là, je vais le laisser vendre son truc, non, par contre lui va faire deux maisons pour ces enfants, je vais lui supprimer son permis. Arrêtez avec ça. Et quand on commence à creuser, on se rend compte que vous faites des choses comme ça dans le dos des gens, les gens, ils ne savent même pas. Sur la dernière modification du PLUi, vous avez émis des réserves sur le terrain ou pas, Monsieur le maire, est ce que vous avez émis des réserves ?

Michel ILLAC :

Bon écoutez....

Robert FHAL :

Attendez, attendez (*inaudible*)

Michel ILLAC :

Non, non, non, non...

Robert FHAL :

Parce que je vais y répondre moi à votre place Monsieur le Maire...

Michel ILLAC :

De toute façon, vous, vous faites un monologue et vous racontez ce que vous voulez.

Inaudible échange entre Monsieur FHAL et Monsieur le maire



Robert FHAL :

Répondez à ma question. Vous me dites que c'est au conseil municipal qu'on doit débattre, alors, on débat ou pas ?

Michel ILLAC :

Non, on a validé, on a validé le PLUi et la modification de telle qu'elle était, je vous l'ai dit tout à l'heure puisque la question m'a été posée.

Robert FHAL :

Oh la, la ...

Michel ILLAC :

Donc Aujourd'hui...

Robert FHAL :

Allez, un peu de courage, répondez, elle n'est pas compliquée la question Monsieur le maire....

Michel ILLAC :

Attendez, Monsieur FHAL, ce n'est pas vous qui allait me demander du courage. D'accord, alors stop, stop,

Robert FHAL :

Si, si...

Michel ILLAC :

Stop, stop, stop ! Voilà. Non, non....

Robert FHAL :

Regardez-le un peu, il est juste en face de vous.

Michel ILLAC :

non, non, non, non, non, non.....

Robert FHAL :

Depuis tout à l'heure vous tournez le regard, il est juste en face de vous. Dites-lui que vous voulez prendre son terrain.

Michel ILLAC :

Arrêtez de faire une tribune, (*inaudible*)

Robert FHAL :

Ça ne dérange personne d'entre vous ?

Michel ILLAC :

Donc aujourd'hui....

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Bernay-Levvald

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR



Echanges sans micro inaudible entre Monsieur le maire et Monsieur FHAL.

Robert FHAL :

Non, ici, je le fais.

Echanges inaudible entre Madame DOSSETTO sans micro, Monsieur FHAL et Monsieur le Maire.

Michel ILLAC :

S'il vous plaît Monsieur FHAL, maintenant c'est le maire qui donne la parole dans cette assemblée. Vous l'avez eu suffisamment.

Robert FHAL :

Ça va.

Michel ILLAC :

Tout le monde a entendu, tout le monde a pu s'exprimer, tout le monde a pu raconter ce qu'il a voulu bien échanger, tout le monde a pu expliquer et répondre. Maintenant, on passe au vote et on passe à la délibération suivante. D'accord.

Fabienne REMANT DOLE :

Je rappelle le sujet du vote, parce que depuis le temps qu'on en parle, qu'on a dévié de tous les côtés. Donc le thème du vote, c'était donné donc autorisation à Monsieur le maire de signer tous les documents concernant le rachat de deux biens immobiliers auprès de l'établissement public foncier Paca, donc celui du 9 avenue Frédéric Mistral sur un prix de 205 000 €, celui du 19 rue Frédéric Mistral sur un prix de 405 000 €, plus des montants qui sont majorés de 25 165,84 euros. Comme il vous a été précisé, ça concernait les travaux qui ont été faits pour la sécurisation du bien. Qui, alors sachant que ce rapport a eu un avis favorable à la majorité des membres présents à la commission n°3 et à la commission n°6 ?

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A la majorité des membres présents ou représentés

→ Trois votes contre :

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. John LANNE-

→ Trois abstentions :

M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. Jean-Noël ALLARD

Michel ILLAC :

Bon, ben Fabienne tu vas garder la parole.

Fabienne REMNANT DOLE :

Je garde la parole.

Michel ILLAC :

Désolée, mais c'est encore une participation financière de la commune au projet de logements sociaux avec le bailleur ERILIA.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Personne à contacter

➤ **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LE BAILLEUR SOCIAL ERILIA**

Fabienne REMANT DOLE :

Voilà, donc toujours c'est toujours dans cette stratégie. Je suis désolée, puisque ça commence là, effectivement, a avancé, même si ça a été un peu long jusque-là, sur la revitalisation de la réhabilitation du centre du village.

Afin de mettre en œuvre ces orientations, la commune s'est appuyée sur le partenariat de l'Établissement Public Foncier (EPF), avec lequel des conventions opérationnelles ont été signées.

Dans ce cadre, l'EPF est intervenu pour le compte de la commune, en procédant à l'acquisition de divers biens immobiliers dans le périmètre sus-indiqué et ainsi préparer la cession des biens à des opérateurs en capacité de porter le projet.

C'est dans ce contexte, que le bailleur ERILIA a été choisi par l'EPF pour ce programme de réhabilitation qui contribuera pleinement aux objectifs de production d'une offre de logements accessibles et rénovés en centre-ville, de répondre aux besoins des publics en demande, d'accompagner les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et de la loi SRU et enfin de permettre une meilleure occupation dans un tissu souvent vieillissant ou délaissé.

Donc, c'est de la réhabilitation et ce n'est pas de la construction nouvelle. Les biens cédés à par l'EPF au bailleur social ERILIA sont :

- 5 avenue Frédéric Mistral pour un logement et un commerce.
- 8 avenue Frédéric Mistral pour trois logements et des commerces.
- 8 avenue Aristide Briand pour un logement.
- 4 Impasse des Deux Sœurs pour un logement.

Cette opération incarne la volonté de la commune de réinvestir son cœur de ville avec des logements de qualité et des commerces occupés. Parce qu'on veut réinvestir avec des commerces mais de fait on veut réinvestir avec la population, c'est ça qui fait la vie dans un centre de village.

A côté des aides de l'Etat, du FNAP (Fonds national des aides à la pierre), de la Métropole et de l'EPF, la commune entend aussi participer directement à la revitalisation urbaine, sociale et économique du centre-ville par un financement de cette opération à hauteur de 150 000 € (soit 25 000 € par logement).

Dans un second temps, la commune procèdera à l'acquisition des commerces rénovés auprès du bailleur social ERILIA en vue d'une mise en location. Donc on est toujours dans la même logique que ce qu'on a présenté jusque-là.

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents à la Commission n°3 et à la commission n°6 vous êtes invité à approuver cette participation financière de la commune d'Ensuès la Redonne à hauteur de 150 000 € -cent cinquante mille- au financement du projet de six logements sociaux porté par le bailleur social ERILIA.

Est ce qu'il y a des questions ?

Donc nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Besoin de vérifier

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

A la majorité des membres présents ou représentés

→ Six abstentions :

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025 – AIDE AUX MAIRES BATISSEURS**

Michel ILLAC :

Allez, on va passer à la demande de subvention au titre du fonds vert 2025. C'est une aide au maire bâisseur. Désolé, elle s'appelle comme ça la subvention. Je n'ai pas dit que j'étais un maire bâisseur, mais c'est la subvention au titre de l'Etat qui s'appelle comme ça. Donc vous savez qu'il y a quelques biens qui ont été acquis avec à l'avenue Frédéric Mistral, Aristide-Briand, Impasse des deux sœurs pour faire du logement social.

On a l'opportunité, à travers ce titre de subvention au titre du Fonds vert puisque ces logements vont être réhabilités au niveau énergétique, isolation, etc... Tout ce qui va dans le bon sens de l'économie d'énergie. L'État nous propose une subvention de 4 000 € par logement. On a six logements, et bien 6 fois 4, 24 donc voilà au titre du Fonds vert.

Il a fallu, et je remercie d'ailleurs les services qui ont, quand on a su, on a eu cette information, entre le moment où on l'a eu et au moment il fallait déposer, il s'est passé à peine 48 heures et on a monté le dossier et voilà. Donc je remercie une fois de plus les services de la collectivité avec les agents notre DGS qui manage tout ça, pour le travail qu'ils font, pour permettre de faire avancer et récupérer notamment des subventions pour la commune. Je mets au vote qui est pour ? qui est contre ? qui s'abstient ? Donc attendez, vous, vous abstenez ? ou pas. Vous n'avez pas levé la main ? On est sur le Fonds vert, Abstention ? Alors trois et trois, six abstentions. Allez, ok.

A la majorité des membres présents ou représentés

→ Six abstentions :

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

Michel ILLAC :

Allez bon, on va redonner la parole à Fabienne REMANT DOLE. Ce soir elle est bavarde. Pour une Convention d'occupation de locaux et de participation financière entre la ville d'Ensues-la-Redonne et l'association Act'Emploi.

➤ **CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX ET DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'ENSUES-LA-REDONNE ET L'ASSOCIATION ACT'EMPLOI**

Annexe : Convention d'occupation de locaux et de participation financière

Fabienne REMANT DOLE :

Alors je pense que ce sera plus calme comme débat. Alors la convention d'occupation de locaux et de participation financière entre la ville d'Ensues-la-Redonne et l'association Act'Emploi



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Besoin
de vous

La commune, engagée dans une démarche de prévention et d'accompagnement de ses administrés en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle, soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité, à l'animation, à l'insertion et au lien social sur notre territoire. C'est la définition même d'une action sociale d'une commune.

En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec l'Association Act'Emploi qui porte deux actions fortes à savoir l'accompagnement vers l'insertion professionnelle ainsi que l'accompagnement des personnes vers l'autonomie numérique via le Conseiller Numérique France Service, et d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement à hauteur de 2200 €.

Voilà, Acte Emploi est une association qui intervient au niveau de la commune depuis maintenant plusieurs années avec une convention mais qui n'était pas, où il n'y avait pas de volet financier. Or, ben la baisse des subventions qui ont été subies par plusieurs associations de cet ordre-là fait que si on veut continuer à travailler avec eux, on est obligés de participer aussi financièrement.

On les connaît depuis des années, on fait un travail très efficace. Ceux qui sont au niveau de la Commission et du conseil d'administration du CCAS, je pense, peuvent en témoigner. Et avec eux, on met en place aussi des actions et entre autres l'action qu'on avait mis en place sur la prévention numérique dans l'année 2025, était fait aussi en partenariat avec Actes Emploi.

Donc il est demandé, il y a eu un avis favorable de la Commission n°6, à l'unanimité des membres présents, donc on vous demande d'approuver la signature d'une convention avec cette association pour l'année 2025. Est ce qu'il y a des questions ? Donc nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ Deux abstentions :

M. Robert FHAL – M. Jean-Noël ALLARD

➤ **ATTRIBUTION DU NOM DE MONSIEUR ANDRE VARDARO AU CITY STADE COMMUNAL**

Michel ILLAC :

Ok la délibération suivante est une délibération qui a une importance humaine. On va dire de reconnaissance. Nous proposons donc l'attribution du nom de Monsieur André VARDARO au city stade communal, qui, comme vous le savez, va être entièrement rénové. On avait eu dans cette instance, à plusieurs reprises échangé et obtenu des subventions et les travaux vont commencer, je crois la semaine prochaine, les 7 et 8 octobre pour avoir quelque chose de sympathique, bien.

Donc, nous, avons mon équipe. Nous vous proposons d'attribuer le nom de André VARDARO à ce city stade qui va être entièrement rénové et livré rapidement. Voilà. Oui ?

Frédéric OUNANIAN :

Alors, c'est une très bonne chose après le décès de ce maire qui a œuvré pour, pendant 20 ans sur la commune, de mettre une plaque commémorative. Mais je pense que là, vous exagérez quand même. Vous avez choisi le lieu plus désagréable, le lieu qui est toujours vandalisé, le lieu qui est inondable. Il



ne faudra pas qu'il pleuve quelques jours avant l'inauguration parce qu'on aura tous les pieds dans l'eau.

Il faudra voir avec, enfin pour ceux qui viendront. Ou alors les bottes en caoutchouc. C'est honteux. C'est honteux de choisir un lieu comme ça pour une personne qui a marqué, qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, qui a marqué son passage sur la commune en tant que maire. Je pense qu'il y avait d'autres lieux. J'avais proposé en son temps, au mois de février, quand on a posé la première pierre du bâtiment technique et social à Val de Ricard de peut-être de mettre son nom sur tel bâtiment. L'idée elle venait de moi bien sûr, vous ne pouvez pas la reprendre, bien entendu. Et surtout, vous étiez pressé. Et oui, vous étiez pressé de couper un ruban, dans ce mandat-là, parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de ruban coupé. À l'époque, il y avait notre maire, donc c'était Adrien RICAUD, lui il y a eu droit au gymnase. C'est quand même quelque chose d'un peu plus valorisant. Très récemment, une commune à côté pour Georges ROSSO, maire du Rove, on a nommé la place de la mairie. Et là, vous avez trouvé le placard à balai. Ce qui a de plus lointain et le plus perdu pour honorer sa mémoire. Alors, je sais que vous ne le portiez pas dans votre cœur. Rassurez-vous, lui non plus, vous ne portez pas dans son cœur, mais quand même. Mais quand même. Mais quand même.

Michel ILLAC :

D'autres interventions sur le sujet ?

John LANNE :

Alors, au-delà, au-delà de cette vision qui peut être partagée par de nombreux habitants d'Ensues-la-Redonne, parce que bien évidemment, je le répète et je ne le répéterai jamais assez, on n'est pas arrivé par là par hasard, avec une volonté de travailler au service de la commune. Et puis surtout, on représente aujourd'hui une partie de la population.

Mais il est vrai que lorsque peu de temps, peu de jours à peine, les rapports ont été diffusés sur les réseaux puisque, l'on prône la transparence, on prône la démocratie participative, eh bien, pas mal de personnes sur Ensues, notamment des anciens qui ont connu effectivement Monsieur VARDARO, se sont offusquées. Je vous le dis très sincèrement, elles se sont offusquées de ce choix qui est encore une fois, votre choix.

Alors on peut le définir par différents arguments, par différentes, avec différentes raisons. Pourquoi pas ? Moi, j'ai une question simple parce que des idées, on en a tous, bien évidemment. Est ce qu'il est encore possible pour honorer sa mémoire, et je pense que tout le monde est d'accord. La preuve, c'est qu'on partait déjà dans l'intention de donner le nom de André VARDARO à un équipement public.

Est ce qu'il est encore possible de changer le lieu, en le lieu quoi ? Est ce qu'on pourrait éventuellement donner le nom de André VARDARO aux prochains locaux, effectivement des CCFF. Pourquoi ça a une raison ? C'est une raison très simple, c'est qu'il a été celui qui a créé le CCF et pas que. L'école maternelle aussi. Donc est ce qu'il est encore possible ? Je vous le demande, je vous le demande solennellement de modifier le lieu qui portera son nom. Faites-le pour lui, faites-le pour sa famille. Tout le monde est d'accord ici visiblement pour qu'un nom, le nom de André VARDARO soit donné à un établissement public. Franchement, tout le monde sera heureux pour lui.

Michel ILLAC :

Ecoutez, c'est votre avis. Les propos de Frédéric OUNANIAN sont déplacés.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Berger Levaillant

Le choix qui vous est proposé, c'est notre choix. Et ce choix est maintenu. On va passer aux votes et je peux vous dire qu'il a été concerté avec la famille. Et le jour de l'inauguration, vous entendrez le pourquoi et le comment, précisément parce que ça montre bien dans vos propos aussi bien les vôtres que celui de Frédéric OUANANIAN que vous ne connaissiez pas Monsieur VARDARO.

Voilà. Allez, on passe aux votes. Qui est pour qui ? Qui est contre ? Un, deux ou trois non ? Alors vous êtes contre ou vous vous abstenez ? Qui est contre ? deux. Qui s'abstient ? Trois quatre Allez ! Merci.

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ Deux votes contre :

M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL

→ Quatre abstentions :

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY - M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

Et je vais redonner la parole à Sébastien ALARCON pour une convention de financement de travaux.

➤ **CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX POUR L'INTEGRATION DES OUVRAGES ELECTRIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT COORDONNEE AVEC L'ENFOUSSEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (AVENUE DU VALLON DE GRAFFIANE)**

Annexes : Convention de financement de travaux (intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité) et Convention de financement de travaux (intégration des réseaux de communication électroniques dans l'environnement)

Sébastien ALARCON :

Convention qui a deux items et est très importante, qui permet de commencer à nous projeter sur la réfection du vallon de Graffiane. Donc deux items dans ce rapport, on a deux conventions l'enfouissement des réseaux électriques et l'enfouissement des fibres et câble coaxial. En gros, tout le réseau télécoms et d'une première partie du vallon de Graffiane qui commence en bas de Chantegrive.

Là, Marcel, tu me corriges si je dis une bêtise et jusqu'au chemin des Magnolias. C'est un peu la tranche une, si on peut la résumer ainsi. Donc les deux conventions, elles ont pour objet. Donc de devoir confier la gestion des travaux par le SMED. C'est l'ancien syndicat mixte d'électricité départemental qui est maintenant renommé territoire énergie. Donc TE13. Voilà donc en mars 2025, le projet du vallon de Graffiane a fait l'objet favorable de la part du TE13 et de ce fait, nous avons essayé de négocier une participation du TE13. Donc vous l'avez par la suite dans le rapport à hauteur de 42 000 € et il reste un solde pour la commune de 387 987 €.

Ça permet de contribuer aux travaux futurs de cette enfouissement des réseaux électriques. Donc ça, c'est la première partie et la deuxième partie, c'est de confier les travaux en parallèle, de confier en parallèle les travaux à l'intégration des ouvrages de télécoms, donc fibre et coaxial, donc l'enfouissement des fibres. Si je radote, désolé. Pour un coût estimé des travaux à hauteur de 161 527 €.

Donc nous proposons ces deux conventions, le but étant d'ouvrir une seule fois la chaussée et d'optimiser, de rendre plus simple les travaux futurs qui seront menés par la métropole.

On espère en fin d'année 2026 ou début 2027. Donc cette première tranche, nous, on a des certaines compétences qu'il nous incombe et du coup, on souhaite passer ces deux conventions afin de les prévoir au budget 2026. Pour le début de la rénovation du vallon de Graffiane. Voilà donc je vous



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Bertrand
Levraut

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

rappelle pour la commune, 387 987 € où on a obtenu une subvention d'à peu près 10 %. On va dire une participation de 10 % du TE13. Et la deuxième convention pour confier les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication à hauteur de 161 527 €. Est-ce que vous avez des questions sur ces rapports avant qu'on passe au vote ? Je suis tout de suite oui.

John LANNE :

Alors Monsieur Marcel TURCHIULI, lors d'une réunion publique, pardon et pas que, en conseil municipal également, même en commission, on avait abordé l'enfouissement de ces lignes. Alors peut-être pas sur le même secteur, mais qu'importe. Vous nous expliquiez à l'époque que ce n'était pas une volonté de SMED qui est devenu TE13. C'est ça, si j'ai bien compris ? Et vous insistez sur le fait alors qu'on n'arrêtait pas de dire faites le nécessaire, négocier pour que justement les, tous ces câbles-là soient enterrés.

Et vous disiez à chaque fois. Non, ce n'est pas, ce n'est pas du tout la volonté du SMED. C'est une mise en discréction uniquement, une mise en discréction. Pourquoi tout à coup ce revirement ? Alors le nom a changé, certes, mais pourquoi ce revirement de situation ? Six ans presque après.

Marcel TURCHIULI :

Il y a aucun revirement de situation. Quand on parle d'enfouissement, on parle toujours de mise en discréction, sauf que dans les coeurs de village, la mise en discréction passe par des gouttières au niveau des toitures ou autres, les descentes qui reviennent ou l'enfouissement là où on peut. Et au niveau du vallon de Graffiane, on sera sur un vrai enfouissement du fait qu'il y ait des poteaux à retirer et compagnie. Mais le SMED n'a pas changé d'avis. Là, on est en coordination de travaux. C'est pour ça qu'on peut passer ces projets. Parce que s'il y a un projet sans travaux de voirie à côté, généralement, ils ne prennent pas, ils prennent le critère des câbles, des fils à nu et de sécurité uniquement. Mais dans le cadre de coordination de travaux, ils acceptent de faire ces travaux-là. Donc il y a aucun revirement de situation.

John LANNE :

Donc que ce soit bien clair dans l'esprit des gens dans le cœur Village ; enfouissement veut dire du câblage en gouttière, en façade de toutes les propriétés en continuité.

Marcel TURCHIULI :

Ça peut être un panache des deux. C'est de la mise en discréction. On ne parlera pas forcément d'enfouissement à cet endroit-là. Effectivement.

Sebastien ALARCON :

D'autres questions là-dessus, On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc deux abstentions si j'ai bien compté. Merci.

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ Deux abstentions :

M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL



Michel ILLAC :

Allez, on s'approche de Noël, donc on a une délibération qui parle du règlement de concours pour les décorations de Noël. Je donne la parole à Hélène VARRE.

➤ **REGLEMENT DE CONCOURS DE « DECORATIONS DE NOËL 2025 »**

Annexe : Règlement de concours de « Décorations de Noël 2025 »

Hélène VARRE :

Oui, bonsoir. Donc c'est un rapport que vous avez déjà eu l'année dernière ? Le conseil municipal jeunes souhaite renouveler ce concours cette année. Donc, on représente le règlement, les seuls changements qui ont sur ce règlement, ce sont les dates puisqu'on l'a adapté par rapport à cette année. Et on va également proposer une carte dans laquelle vous verrez les maisons qui sont, qui seront proposées au concours et vous pourrez du coup aller les visiter pour voir l'extérieur et les décorations.

Voilà qui est pour ? Merci.

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

Michel ILLAC :

Allez, le rapport qui suit, il s'agit du renouvellement du conseil municipal jeunes avec un lien sans lien quand même. Et je laisse la parole à nouveau à Hélène VARRE.

➤ **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :**

Hélène VARRE :

Donc pareil, c'est un rapport qu'on a déjà présenté l'année dernière, le conseil municipal jeunes, cette année se renouvelle puisqu'on avait mis un conseil municipal sur deux ans.

Donc là, on repropose le renouvellement. La seule différence, c'est également les dates, comme le précédent rapport et la durée du mandat du conseil municipal jeunes que l'on passe cette fois ci à trois ans. Par rapport au retour d'expérience qu'on a eu des élus de ce conseil, voilà qui est pour ? Ou si vous avez des questions ? bien sûr.

Aurélie POTIER DORCHY :

En ce qui concerne la charte, est ce que ce qui avait été adopté en décembre, dans la délibération du 28 juin 2023, c'est la même et elle n'a pas été jointe, c'est normal, c'est un oubli ? c'est ?

Hélène VARRE :

Au précédent conseil, on n'avait pas joint la charte, on avait que le règlement.

Aurélie POTIER-DORCHY :

Elle y était bien, (*échanges sans micro*) il n'y avait pas le règlement mais la charte.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Besoin
Levallois

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR



Hélène VARRE :

Oui, donc la charte, elle va être élue lors du Conseil municipal jeunes. Donc on vous le proposera quand la charte sera signée par les nouveaux membres du conseil municipal jeunes.

Aurélie POTIER-DORCHY :

Dans la délibération de 2023. Elle y était. En fait, elle était en annexe. En fait, vous l'aviez proposée.

Hélène VARRE :

C'était le premier lancement du conseil municipal jeunes. Là, on va utiliser la même charte qu'on va faire signer par les nouveaux membres du conseil municipal, jeunes et initiés.

Michel ILLAC :

Alors l'ordre du jour du conseil municipal est épuisé. Nous avons, comme le prévoit... ah pardon excusez-moi.

Hélène VARRE :

Qui est pour ? Merci.

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

Michel ILLAC :

Je vois que ça suit bien. Merci, Merci. Alors, l'ordre du jour officiel du conseil municipal est épuisé. La Loi permet aux élus de poser des questions orales, écrites mais orales qui sont posées et auxquelles je vais répondre. On a reçu des questions de Monsieur LANNE et je vous les donne et je donnerais les réponses.

QUESTION ORALES :

QUESTIONS JOHN LANNE

QUESTION 1

Le jeudi 25 septembre, des riverains m'ont alerté sur l'état très dégradé d'un chemin à la suite des dernières pluies diluviales.

Je vous ai immédiatement signalé la situation ce même jour, sachant que d'autres habitants vous en avaient déjà informés. J'ai demandé qu'une intervention rapide soit effectuée afin d'éviter tout accident. Vous avez dépêché la Police municipale pour sécuriser l'accès par rubalise, et je vous en remercie.

Cependant, une question posée dans le même échange est restée sans réponse, bien que vous en ayiez accusé réception le même jour (lecture confirmée). Je me permets donc de vous la repérer ce soir accompagnée de 4 autres questions :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Bonjour
Lannion

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Besoin
Levraud

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

1. Pouvez-vous confirmer si le chemin concerné relève bien du statut de chemin communal ?

La réponse de la Ville :

L'accès dont vous faites état n'est ni un chemin ni une voirie carrossable. Mais un délaissé de voirie, sans nom, ni numéro. C'est un simple accès technique appelé accessoire de la voie publique métropolitaine adjacente. Cette parcelle est dévolue à la métropole pour une desserte de pluvial avec différents regards à surveiller. À l'époque, un simple gravillonnage avait été fait par la SPE, qui était la société provençale d'équipement qui gérait le lotissement et qui l'a rétrocédé avec toutes les voies.

2. Dans l'affirmative, pourriez-vous préciser la date des derniers travaux de réfection réalisés sur ce chemin ?

Réponse de la municipalité :

Vu la spécificité de cette emprise, je vous confirme que la Ville n'est pas intervenue pour des travaux sur ce lieu.

3. Pourriez-vous également indiquer quelle entreprise ou quel service a assuré ces travaux, dès lors qu'un enrobage a manifestement été appliqué sur une portion du chemin ? (Photos jointes dans notre échange)

La réponse est la même que plus haut. C'est la société provençale d'équipement qui, à l'époque, au titre des lotisseur d'alors, avait fait quelques travaux de bicouche. A l'époque, c'était comme ça.

4. Quelle est la date envisagée pour la remise en état de ce chemin ?

Réponse de la municipalité :

Au vu de la situation générée avec ces dernières pluies exceptionnelles et la nécessité d'accès pour les aspects techniques du pluvial, nous allons nous rapprocher de la métropole. Nous l'avons fait, depuis, d'ailleurs pour définir les éventuels travaux nécessaires pour l'accès technique et la fermeture éventuellement au public. En fait, il faut que l'accès technique soit, voilà...

5. Enfin, pourriez-vous nous préciser la procédure à suivre pour permettre à une riveraine, dont le véhicule est immobilisé depuis plus d'une semaine, de le récupérer ?

La réponse de la municipalité :

Nous n'avons pas connaissance de la présence de ce véhicule, aucun des riverains qui nous ont sollicités, ne nous en ont parlé. La police municipale, qui a été dépêchée sur les lieux, a réalisé un rapport le 25 septembre et n'a pas mentionné la présence de ce véhicule. Voilà pour cette question,

QUESTION 2



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

BONNE
LETTRE

Pourriez-vous nous faire un point sur l'avancement du dossier concernant le puits situé en partie sur le domaine public, dans le prolongement du chemin des Besquens et pour lequel nous vous avons déjà questionné dans un précédent conseil municipal ?

Réponse de la municipalité :

Ce dossier et les travaux qui pourront être faits seront concomitants au traitement du pluvial du chemin des Besquens. Dans le cas des travaux du pluvial, de la redynamisation du cœur de village, un programme prévisionnel est arrêté avec un calendrier suivant :

- Dossier de consultation des entreprises d'ici la fin de l'année 2025.
- Début 2026, pour une durée de trois mois, la préparation du chantier
- et huit mois de travaux, sous réserve des délais d'avancement de la métropole

QUESTION 3

« Lors d'un précédent conseil municipal, nous vous avions questionné sur la possibilité d'une enveloppe supplémentaire pour la stérilisation des chats errants à Ensues, et vous aviez répondu favorablement. Or, à ce jour, l'association n'a pu réaliser que 10 stérilisations grâce à l'enveloppe actuelle, ce qui est très insuffisant face à la croissance rapide du nombre de chats errants sur notre commune et dans certains quartiers comme au Bourgailles.

Cette situation devient préoccupante, tant sur le plan sanitaire (avec des risques accrus de nuisances et de transmission de maladies) que sur le plan économique, car plus l'intervention est tardive, plus elle devient coûteuse pour l'association qui fait son maximum afin de trapper les chatons et de les proposer à l'adoption.

Il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé publique, assurer la tranquillité des habitants, et agir de manière préventive et durable.

Nous rappelons que la loi impose aux communes d'agir contre la divagation des animaux errants, notamment en vertu de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, qui confère au maire le devoir d'assurer la salubrité publique. De plus, l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime permet et encourage les communes à organiser, en partenariat avec les associations, des campagnes de capture, stérilisation et identification des chats errants.

Pouvez-vous nous confirmer que cette enveloppe complémentaire sera bien mise en place, et dans quels délais ?

Réponse de la municipalité :

Vous le savez, nous consacrons 1 430 € par an pour aider à la stérilisation des chats errants dans le cadre d'une convention avec 30 millions d'amis. Pour information, ce sont treize stérilisations qui ont été réalisées à ce jour, pour l'année 2025 et nous travaillons en coordination avec l'association Kit and CAT qui vient de nous solliciter effectivement pour augmenter le quota.

Nous programmerons l'évolution de cette enveloppe pour le début de 2026. Au vu des éléments en notre possession, que nous recherchons, et d'entente avec l'association bien entendu, mais aussi le vétérinaire et 30 millions d'amis. Voilà, Mesdames et Messieurs, les réponses ont été données, on clôture le conseil municipal. Je vous souhaite un beau match. Je ne sais pas où on en est et je crois que



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

Bescher
Levraud

ID : 013-211300330-20251202-2025_12_02_PV-AR

Fabienne, désolée, vous allez être, vous allez subir, je ne dis pas ça... vous allez devoir écouter Fabienne 3 secondes.

Fabienne REMANT DOLE :

Non, non, donc, après le conseil municipal est clôturé, je voulais juste faire amener un petit peu de douceur, après ces minutes de tensions. On ouvre la période d'opération brioches pour l'année, en faveur de la Chrysalide Martigues. Donc vous pouvez vous inscrire au CCAS. Elles sont à 6 € la brioche, Vous pouvez au-delà de 15 €, la déduire des impôts à raison de 60 %, ça vous fait acheter trois brioches. Vous pouvez vous inscrire au CCAS pour l'avoir, mais sinon il va y avoir des ventes de brioches qui vont se faire en principe en bas des escaliers, là en face à la pharmacie ou alors à l'Intermarché. Les dates seront précisées , vous regardez sur le site de la ville et vous aurez des précisions sur les dates.

Merci pour eux. Bonne soirée.

Le Président de Séance

Le Maire

Michel ILLAC



Le secrétaire de séance

Sabrine BENKENOUCHÉ

